

# **LA POLITIQUE ARABE DE LA FRANCE : DE LA CENTRALITÉ À L'EFFACEMENT DU MAGHREB**

**Hayète CHÉRIGUI\***

L'accession de Jacques Chirac à la présidence de la République (mai 1995) a remis à l'ordre du jour une « politique arabe de la France » présentée comme novatrice. Ceci incite à interroger le sens et les modalités de cette restauration, sa nature et son contenu, en examinant au préalable les facteurs qui sont à l'origine de sa formulation.

La gestion post-bipolaire des relations franco-arabes, impliquée dans l'idée de « politique arabe de la France », renoue paradoxalement avec un produit de la rivalité Est-Ouest, et se construit sur un paradigme gaullien, articulé à une production discursive et à l'exercice d'un rôle régional présentés comme mobilisateurs et spécifiques.

Or cette politique arabe est ambivalente, elle paraît aujourd'hui anachronique et contradictoire. Loin de renouveler les rapports franco-arabes, elle manifeste plutôt l'incapacité de la puissance publique à penser un nouveau modèle relationnel, en se libérant de schémas d'analyse figés. A la fin de l'année 1996, contrainte de reconnaître ses limites et son échec, la diplomatie française a fini par la suspendre, en la remplaçant par l'expression neutre et générale de « politique proche-orientale ».

Notre propos étant de nous pencher sur « la politique arabe nouvelle », nous n'aborderons pas ici la politique méditerranéenne de la France (1) et le partenariat euro-méditerranéen, même si nous sommes amenés à nous y référer en tentant de faire apparaître, à travers une trajectoire historique, les mécanismes et la logique ainsi que la finalité de la politique arabe.

## **La politique arabe de la France : instrument et produit de la bipolarité de la scène internationale**

N'ayant jamais constitué une politique au sens strict du terme, la politique arabe de la France n'est pas tant un « mythe », comme on l'entend

---

(\*) Docteur en Science Politique, Hayète Chérigui s'intéresse aux politiques publiques et non-étatiques menées dans l'espace méditerranéen. Sa thèse a porté sur la diplomatie méditerranéenne de la France de 1983 à 1996 : *La politique méditerranéenne de la France : Entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, 1997.

(1) S'agissant de la diplomatie méditerranéenne de la France (Forum méditerranéen), de l'Italie et de l'Espagne (CSCM) ou encore du partenariat euro-méditerranéen, nous renvoyons le lecteur à notre thèse et à l'ouvrage cités, ainsi qu'à l'article paru dans la *Revue méditerranéenne d'études politiques* n° 3 consacrée à « Espace public méditerranéen et société civile », automne 1996, Aix-en-Provence, p. 49-64.

couramment, qu'une idéologie reposant sur le réaménagement des relations franco-arabes et en particulier des rapports franco-algériens à l'issue du conflit algérien et de la conclusion des accords d'Évian. S'exerçant dans un contexte bipolaire rigide, la politique arabe se manifeste comme un produit de la rivalité Est-Ouest, et comme un instrument de politique étrangère au moyen duquel la France fait valoir ses capacités de puissance et d'acteur étatique intermédiaire, sinon de leader pour les nations *qui répugnent à s'aligner*. La dénonciation publique de cette politique durant la crise du Golfe par Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand, n'est pas consécutive à « la division du monde arabe », comme il s'en explique, mais à l'effondrement du contexte sur lequel elle s'appuyait, la bipolarité du système des relations diplomatico-stratégiques.

### **Fondements bipolaires d'un discours identitaire : le paradigme gaullien**

Des anciennes grandes puissances maritimes (2) ayant mené une entreprise impériale en Méditerranée, la France se présente comme le seul acteur étatique tenant un discours spécifique auprès des riverains arabes. La proximité géographique, historique et culturelle favorise sans doute la production de cette politique arabe. Mais son énonciation permet aussi, au moyen de l'évocation de l'Autre, une construction par la France de sa propre image : souveraine et indépendante, disponible et ouverte. Trois facteurs de portée internationale ont concouru au développement et au maintien de la politique arabe de la France : la fin de la guerre d'Algérie, l'émergence et l'affirmation du tiers-monde sur la scène internationale et l'ordre bipolaire. L'intégration des départements algériens à la République française (3) avait permis d'alimenter le discours et le mythe méditerranéens ainsi que l'idéologie eurafricaine (4). L'indépendance algérienne met fin aux projets qu'ils contiennent mais préside à

(2) MANTRAN Robert, La perception de la Méditerranée, in *La Méditerranée, espace de coopération ?* *Economica*, 1994, p. 37-43 ; BELL PHILIP (M.H.), British policy in the Mediterranean, 1919-1939, in *La Méditerranée de 1919 à 1939*, actes du colloque, Centre de la Méditerranée contemporaine, Nice, 28-31 mars 1968, Paris, 1969 ; La Méditerranée dans la politique internationale, in *La Méditerranée orientale dans la politique des puissances. *Studia Diplomatica**, n° 3-5, vol. XI, 1987 ; CLOAREC Vincent, Politique musulmane, question arabe et Grande guerre, *Maghreb-Machrek*, n° 152, avr.-juin 1996, p. 13-21.

(3) GIRADET René, *L'idée coloniale en France. 1871-1872*, La table ronde, 1972 ; voir aussi VATIN Jean-Claude, *L'Algérie politique, Histoire et société*, Presses FNSP, 1983. L'échec de la France et son retrait du Machrek au début du siècle au profit des Britanniques, consécutifs à sa méthode de gestion et à la faiblesse de ses capacités militaires, expliquent l'intérêt qu'elle porte au Maghreb et à l'Algérie dont « l'incorporation au territoire national fait de la politique arabe de la France avant tout un problème de politique intérieure ». LEVEAU Rémy, Le Moyen-Orient, in Françoise DE LA SERRE (dir.), *Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945. L'inévitable ajustement*, FNSP, 1990, p. 198.

(4) VIARD René, *L'Eurafrique. Pour une nouvelle économie européenne*, éd. Fernand Sorlot, Paris, 1942. MOUSSA Pierre défend la thèse eurafricaine in *Les chances économiques de la communauté franco-africaine*, Cahiers de la FNSP, n° 83, A. Colin, 1957, p. 139 et s. Voir aussi LIAUZU Claude, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne*, Complexe, 1994. L'idéologie eurafricaine repose sur une approche anthropologique visant à démontrer la similitude des peuples berbères et européens. Cf. FERRIE J.-N., BOETSCH G., Du berbère aux yeux clairs à la race eurafricaine : la Méditerranée des anthropologues physiques. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990. Sur la portée politique et économique de l'Eurafrique, se reporter au document figurant en annexe 1 de notre thèse, tiré des archives militaires sur la guerre d'Algérie (château de Vincennes). CDI, n° 415 325, 21 nov. 1958.

l'émergence d'une nouvelle rhétorique (5) dont les fondements reposent sur le processus de normalisation des relations franco-algériennes et l'instrumentalisation des relations franco-arabes.

Cet exercice discursif s'accompagne de l'affectation de ressources idéologiques destinées à *représenter, interpréter, organiser et légitimer* (6) une action, en l'occurrence le maintien de la visibilité de la puissance française dans l'espace régional. Aussi, plutôt que de désigner par « politique arabe », l'ensemble des rapports sociaux entre la France et les pays arabes, la notion d'idéologie semble plus adéquate. En effet, elle renvoie de manière plus explicite aux objectifs que s'assignent ses producteurs. Si l'on entend par idéologie la construction d'un mode de pensée reposant sur un système de représentations collectives et d'interprétations destiné à projeter un idéal, et, partant, à déformer la réalité en masquant les faiblesses des capacités matérielles de l'acteur étatique qui la formule, à *chaque étape du processus, l'idéologie politique (...) contribue à accréditer une représentation du monde, à renouveler l'imaginaire collectif* (7). La force de pénétration de l'idéologie dépend aussi bien de son adéquation à l'environnement que du soutien qu'elle suscite. Enfin, la notion d'idéologie coïncide bien avec la finalité poursuivie par la France dans sa quête de puissance au regard de la survalorisation du sens (8) par rapport à ses potentialités. La « politique arabe de la France » peut donc être définie comme une démarche par laquelle les capacités idéologiques de ce pays excèdent ses capacités matérielles et l'autorisent à se présenter comme une puissance régionale. Par son caractère instrumental, elle constitue un enjeu à deux dimensions : sur un plan interne, elle permet au général de Gaulle de signifier l'indépendance française, tandis que, s'insérant sur un plan externe dans le cadre d'une vision globale des relations internationales, elle conforte le principe d'une dynamique diplomatique autonome. Au regard de ces deux fonctions, la politique arabe ne peut être considérée comme relevant purement d'une construction tactique dictée et déterminée par son environnement et la scène internationale. Sa formulation renvoie également à une dimension traditionnelle séculaire, dont la constante référence vise à montrer que l'action extérieure de la puissance publique s'inscrit dans une trajectoire historique dépassant la confrontation Est-Ouest.

Durant l'ère bipolaire, la politique arabe (9) se caractérise non pas par sa globalité effective mais par des politiques bilatérales et sectorielles pluridimen-

(5) Au sens aristotélien du terme, c'est-à-dire la capacité de faire dans chaque cas la théorie de ce qui convient pour persuader ou pour séduire, ayant ici pour finalité de signifier la spécificité de la diplomatie française sur la scène régionale.

(6) GODELIER Maurice, *L'idéal et le matériel*, Fayard, 1984, p. 201.

(7) BURDEAU Georges, *Traité de Science Politique. Présentation de l'univers politique*, tome I, LGDJ, 1980, p. 421.

(8) LAIDI Zaki, *L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide*, Presses FNSP, 1992 ; *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994.

(9) BALTA Paul, RULLEAU Claudine, *La Politique arabe de la France, de de Gaulle à Pompidou*, Sindbad, 1973 ; FABRE Thierry, La politique arabe de la France, la fin d'un mythe ? *Esprit*, juin 1991, p. 137-156 ; ROY Olivier, La France, orpheline de sa politique arabe, *Esprit*, juin 1991, p. 157-162. ROY Olivier, Sur la politique arabe de la France. *Maghreb-Machrek* n° 132, avr.-juin 1991, p. 15-21 ; BEAUCHAMP Damien, La fin d'une illusion : la politique arabe de la France, *Commentaire*, n° 58, été 1992, p. 367-371 ; CHENAL Alain, La politique arabe de la France, *Relations internationales et stratégiques*, n° 9, Printemps 1993, p. 187-197 ; CHERIGUI Hayète, *La Politique méditerranéenne de la France : Entre diplomatie collective et leadership*, op. cit.

sionnelles faiblement coordonnées, s'articulant autour de la notion « monde arabe » (10). Cette expression présente un intérêt majeur puisque l'énoncé de la politique arabe présupposait l'existence d'un monde arabe. Corollairement, le mythe de la nation arabe a nourri la représentation mentale française d'un monde arabe uni sur laquelle reposait l'armature de la politique arabe. L'idéologie arabe de la France, contemporaine de la stratégie nationaliste arabe, conforte et légitime ainsi l'unité politique du monde arabe du Maghreb au Machrek et la solidarité transnationale qu'elle suppose, par la globalisation qu'opère la diplomatie française. L'impact de la politique arabe est d'autant plus fort que les tentatives des États nouvellement indépendants pour s'organiser en force non alignée, coïncident avec l'ambition internationale gaullienne fondée sur une approche de la scène mondiale définie comme multipolaire, qui accorderait une marge de manœuvre aux puissances moyennes en leur aménageant un espace aux côtés des deux Grands et au sein duquel les États arabes auraient leur place (11). En renvoyant dos à dos les principaux protagonistes du système bipolaire et en appuyant le rejet de la domination en Méditerranée par le bloc des non-alignés, le général de Gaulle exalte le propre souci d'indépendance de la France. La politique arabe a ainsi représenté un enjeu de taille dans l'affirmation de la politique étrangère de la France à l'égard des superpuissances américaine et soviétique. La capacité (intangibile) de la France à produire un message et à le valoriser auprès de l'espace régional et de son environnement, compense la répartition inégale de puissance et la hiérarchie imposée par les deux Grands, de même qu'elle se porte simultanément garante de sa présence sur la scène internationale et de la présence internationale du monde arabe.

La détermination française à jouer un rôle et à tenir un rang se manifeste dans les interventions du général de Gaulle. Dès son retour au pouvoir en 1958, le chef de l'État développe un discours fondé sur la place de la France dans le monde et sur la responsabilité et le devoir qui lui incombent à l'égard des pays arabes. La *stratégie charismatique* (12) du général de Gaulle s'accompagne d'une activité tactique composée de « coups » indirects ou médiatisés, dirons-nous en suivant Goffman et Michel Dobry (13).

(10) (...) « A ceux qui s'en tiennent à ce repli sur l'Afrique du Nord répond l'œuvre d'un Robert Montagne centrée sur le concept de « monde arabe » se substituant à celui de « monde musulman », in LAURENS Henri, La politique musulmane de la France, *Maghreb-Machrek*, n° 152, avr.-juin 1996, p. 11.

(11) (...) « Dans cette répartition de l'univers entre deux hégémonies et par conséquent entre deux camps, la liberté, l'égalité, la fraternité des peuples ne trouvent décidément pas leur compte, un autre ordre, un autre équilibre sont nécessaires à la paix. Qui peut les soutenir mieux que nous pourvu que nous soyons toujours nous-mêmes ? » Extrait d'une allocution télévisée du général de Gaulle le 2 avril 1965, in BALTA Paul, RULLEAU Claudine, *La Politique arabe de la France, de de Gaulle à Pompidou*, op. cit. p. 174. Voir aussi : ADDA Jacques, SMOUTS Marie-Claude, *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Karthala, 1989.

(12) Étant entendu « au profit d'un individu donné, d'une attestation sociale de sa qualification charismatique ou si l'on préfère de son aptitude personnelle à offrir un débouché, une « solution » à la crise dans laquelle il intervient ». DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, FNSP, 1992, p. 227-228.

(13) GOFFMAN Erving, in MICHEL DOBRY, op. cit., p. 175. Il s'agit « d'actes et (de) comportements individuels ou collectifs qui (ont) pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes d'un conflit concernant les comportements des autres acteurs, soit ce que E. Goffman appelle leur « situation existentielle » (c'est-à-dire les rapports entre les acteurs et leur environnement), soit encore (...) les deux simultanément, la modification de cette situation existentielle s'accompagnant presque toujours d'une transformation des attentes et des représentations que se font de la situation les différents acteurs » (ibid., p. 21).

### *Le rôle central d'Alger*

En l'espace d'un an (1962-1963), au moyen de la politique arabe et de la relecture du rôle historique de la France en Méditerranée, le général de Gaulle opère une mutation politique sur la scène internationale. Se défaisant de son image de colonisateur, la diplomatie française s'organise autour des fonctions de médiateur et d'interlocuteur privilégiés en prenant appui sur Alger, en vertu de l'audience et du prestige dont la capitale algérienne jouit auprès des pays du tiers-monde. La transformation du rapport de colonisation en relation de coopération constitue une carte déterminante sur laquelle mise le général de Gaulle pour ériger la bilatéralité franco-algérienne, qu'il qualifie *d'exemple mondial*, en nouveau modèle des relations post-coloniales.

L'instrumentalisation des liens entre la France et l'Algérie produit ses effets sur la scène régionale. Les pays arabes rétablissent officiellement leurs relations diplomatiques avec la France à l'issue des accords d'Évian, et lui accordent une fonction d'alliée dans le cadre du conflit israélo-arabe. La guerre de juin 1967 va traduire le changement d'orientation envisagé par la diplomatie française, puisqu'en refusant de s'aligner sur Washington, le général de Gaulle rompt avec les pratiques de la IV<sup>e</sup> République, traditionnellement plus favorable à l'État hébreu. De cette attitude, les leaders arabes déduisent que la France accorde un soutien actif à leur cause. Leurs positions coïncident : les uns et les autres s'accordent pour reconnaître aussi bien l'impossibilité d'une négociation directe entre Israël et les pays impliqués dans le conflit, que l'irrecevabilité des conquêtes territoriales par l'armée israélienne. La popularité dont jouit le général de Gaulle est amplifiée par son engagement diplomatique. Les leaders et la presse arabes développent des arguments allant dans le sens d'une légitimation de la politique arabe et les régimes du Proche-Orient se portent garants des approvisionnements français en pétrole (14).

En exploitant un discours de l'affect, en maniant les symboles, le général de Gaulle conforte l'assise de sa stratégie charismatique, édifiant une politique destinée à rehausser et à revaloriser l'image de la France dans un espace en voie de décolonisation, et à satisfaire par ailleurs sa quête de reconnaissance internationale. Confronté à des situations de crise, le général de Gaulle privilégie une approche faite de « coups », théâtralise sa politique étrangère dont le discours et la pratique, ancrés dans un système international surdéterminé et des circonstances particulières, ne pouvaient que séduire les Arabes. Mais cette rhétorique participe concurremment à nourrir « l'imagerie populaire » d'une identité française idéalisée et couvre un décalage entre les messages des leaders français et arabes et leur réception par « l'opinion arabe ». Car, semble-t-il, Arabes et Français ont pratiqué un jeu de duplicité. Les premiers, en créditant la France d'un rôle particulier sur le système régional, alors qu'ils avaient bien conscience du poids des États-Unis et de l'Union soviétique dans tout processus de négociation diplomatique. Les seconds, en nourrissant par une production discursive distincte et repérable la vision d'un monde arabe

---

(14) PINOL Armand, L'image arabe de la France après juin 1967, in Dominique CHEVALLIER, *Renouvellements du monde arabe, 1952-1982*, A. Colin, 1987.

homogène, uni et solidaire. Il semblerait donc plus juste d'interpréter les attentes des pays arabes et le soutien qu'ils apportent à la France, comme la recherche d'une affirmation arabe sur la scène internationale : en intégrant une fonction tribunitienne à sa diplomatie, la France se propose de relayer leurs revendications.

La projection de la « grandeur » française sur l'espace arabe ne se limite pas au général de Gaulle. Au cours de la gestion post-gaullienne, la politique arabe se maintient chez ses successeurs mais avec une certaine distance par rapport à la ligne directrice, jusqu'en 1990, où la crise du Golfe provoque de manière inédite une rupture qui se traduit par son abandon officiel. Aux échecs diplomatiques que la France rencontre au Machrek dans les années quatre-vingts (Liban) s'associe, au début des années quatre-vingt-dix, le déficit rhétorique (perte de sens) qu'amène le déclin de sa politique arabe.

### **La chute de la politique arabe : causes et conséquences**

La crise qui touche la politique arabe a deux sources. La dé-bipolarisation du système des relations diplomatico-stratégiques (avec la chute du mur de Berlin) déstabilise son support idéologique, tandis que la contribution française au premier conflit de l'après-guerre froide (la guerre du Koweït) remet en cause et invalide la spécificité de son message. En analyseur de la politique arabe, la crise du Golfe précipite la reconnaissance de sa caducité et permet *de facto* son éviction. La guerre du Golfe ne traduit pas seulement la dévalorisation et l'obsolescence de la politique arabe. Elle signalera aussi le passage à la politique méditerranéenne.

La participation de la France à la guerre du Golfe aux côtés des alliés va permettre à François Mitterrand de dénoncer publiquement la référence gaullienne dont il revendiquait le maintien sans pour autant l'approuver (15).

De fait, l'arrivée des socialistes au pouvoir (mai 1981) introduit une rupture dans la continuité diplomatique observée jusque-là, en écartant la centralité de la référence arabe et en définissant un projet international qui ne s'inscrit pas dans la trajectoire de la diplomatie gaullienne. L'action extérieure de François Mitterrand ne repose pas en effet sur les mêmes mécanismes ni sur les mêmes préceptes. Elle fait appel à des normes et à des dynamiques solidaires particulières, proches de son système de croyances. Dans ses rapports aux pays riverains de la Méditerranée, le chef de l'État marginalise la référence arabe, privilégiant une lecture axée sur d'autres modalités de gestion des liens interétatiques. En premier lieu, sa politique étrangère envisage une dynamique verticale bi-dimensionnelle, fondée sur un dialogue Nord-Sud rénové (discours de Cancun (16)) à caractère messianique, une dynamique à la fois bilatérale

(15) Pour plus de précisions, se reporter à notre ouvrage, *op. cit.*

(16) Au cours du sommet de Cancun (22-23 octobre 1981), réunissant vingt-deux chefs d'État et de gouvernement du Nord et du Sud, la France réaffirme sa solidarité et propose un nouveau modèle de rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement (co-développement) dont l'application se traduit par la tentative de coopération globale bilatérale avec l'Algérie, laquelle se solde par un échec. Pour plus de précisions se reporter à H. CHÉRIGUI, *op. cit.*

(avec les pays du Maghreb) et multilatérale entre des communautés régionales institutionnalisées (Communauté européenne, Union du Maghreb arabe). En second lieu, il préconise une solidarité horizontale avec les régimes socialistes d'Europe du Sud, conformément à son appartenance partisane (17). Cependant, le changement n'est pas brutal. Afin de maintenir la visibilité d'un rôle et d'un discours destinés aux acteurs arabes et leur confiance, François Mitterrand prend soin de s'entourer d'hommes bénéficiant de l'image « d'amis des Arabes » (18).

Pour justifier la rupture de 1990, dont la responsabilité selon Roland Dumas n'incombe pas à la France mais au « monde arabe », le ministre des Affaires étrangères développera une argumentation selon laquelle, la crise et la guerre du Golfe ayant irrémédiablement divisé le monde arabe, le monde arabe n'existe plus et par conséquent, la politique arabe de la France n'a plus lieu d'être.

D'août 1990 à septembre 1991, période durant laquelle se déroule la crise et le conflit du Golfe, Roland Dumas s'explique sur la perte de sens et de valeur de la politique arabe. Dans un entretien accordé le 12 mars 1991 au journal *Le Monde*, il expose ses arguments et conclut : *Il serait plus juste de parler de la fin d'un double mythe. Évoquer le monde arabe est un mythe en soi, une politique arabe en est un autre* (19). Ni *mythe* (20) ni *illusion* (21), la politique arabe s'est nourrie et construite autour de la rivalité Est-Ouest. Elle se distinguait alors comme une entreprise tactique et réfléchie, destinée à incarner l'autonomie et l'indépendance de la politique étrangère de la France au Maghreb et au Machrek à l'égard des deux superpuissances. Ce n'est pas parce qu'une crise

(17) On retrouve cette horizontalité politique et cette convergence idéologique à la source du projet méditerranéen que François Mitterrand propose au début des années quatre-vingts, H. CHÉRIGUI, *op. cit.*

(18) Parmi ces derniers, Claude Cheysson et Michel Jobert.

(19) L'entretien publié par *Le Monde* provoquant une vive émotion, R. Dumas s'explique en s'appuyant sur une argumentation souvent confuse, réductrice et contradictoire : (sur le mythe) « (...) Ce qui est un mythe, c'est l'expression. J'ai du reste noté dans les réponses qui étaient faites à cette interview que cette expression n'avait jamais été employée par le général de Gaulle lui-même (...) J'ai simplement dit qu'à mes yeux, il n'y pas un monde arabe uniforme, homogène, comme on peut dire les Africains, les Européens (...). Il y a des pays arabes avec des particularités, c'est tout (...) Mais il n'y a pas un monde uniforme. Ce n'est pas simplement une discussion formelle, car on prétendait qu'à partir de cette constatation, il devait y avoir une politique à l'égard du monde arabe. Eh bien, je prétends qu'il doit y avoir des politiques à l'égard des pays arabes » (16 mars 1991. Voir *La Politique étrangère de la France*. La documentation française). Même jour, devant les sénateurs : « A la question qui m'était posée, existe-t-il un monde arabe et de ce fait, une politique arabe, fut-elle gaulliste, j'ai voulu répondre (...) que je contestais l'uniformité du monde arabe (...) ». A Rabat le 4 avril 1991 lors d'une conférence de presse : « J'ai dit, répondant à une question qui était posée par un de vos confrères, est-ce que c'est la fin de la politique arabe du général de Gaulle, j'ai dit la politique soi disant gaulliste du monde arabe, la politique arabe du général de Gaulle est un mythe. J'ai voulu montrer par là que, d'une part, le général de Gaulle avait fluctué dans sa politique à l'égard des pays arabes, c'est un fait historique, et que nous n'avions rien à nous reprocher en ce qui concerne la politique arabe. La politique de la France à l'égard des pays arabes est une réalité aujourd'hui. La France entretient des relations d'amitié historique et culturelle respectueuses mais profondes avec les pays arabes. Chaque pays arabe, contrairement à ce que d'aucuns pensent (...), a sa spécificité ». (*Ibid.*)

(20) FABRE Thierry, La politique arabe de la France : la fin d'un mythe? *Esprit*, juin 1991, p. 137-156.

(21) BEAUCHAMP Damien, La fin d'une illusion : la politique arabe de la France, *Commentaire*, n° 58, été 1992, p. 367-371.

consacre la division du « monde arabe » (« le monde arabe fut-il jamais uni ? ») que la politique arabe de la France apparaît caduque, mais parce que le support idéologique qui lui donnait sens et la maintenait jusque-là – la bipolarité de la scène internationale – s'effondre.

Les déclarations de Roland Dumas et l'engagement militaire de la France dans le Golfe nourrissent et accroissent le malaise des pays arabes et de leur classe intellectuelle (22). Ses propos suscitent également de vives réactions parmi les partisans gaulliens (de gauche comme de droite), et ils donnent lieu à un débat sur la paternité de la politique arabe. Car l'annonce de la rupture intervient à un moment où la combinaison de deux crises décisives, la chute du mur de Berlin et l'invasion du Koweït, fait apparaître la puissance américaine comme l'unique acteur dominant du système international et le seul détenteur d'autorité : c'est la thèse de l'unipolarité, développée au début des années quatre-vingt-dix. Partant, le renoncement à la politique arabe et l'abandon d'un rôle spécifique français de médiation et de proposition pouvaient être interprétés par l'environnement comme une subordination au code de conduite imposé par Washington et un alignement sur son système de valeurs. La conjonction d'intérêts pluriels et concurrents, tels que le devoir d'imposer le respect des règles de droit international, l'obligation de justifier son appartenance comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et le souci d'exprimer sa solidarité avec les pays arabes au nom d'une tradition, rendait difficile à perpétuer la visibilité d'une politique arabe. Si la politique arabe ne faisait pas sens pour François Mitterrand, car elle ne correspondait ni à ses convictions politiques ni à ses représentations de l'espace régional, les autorités françaises, tout en l'abandonnant, allaient mener parallèlement une activité diplomatique pour tenter de résoudre politiquement la crise et conforter l'idée de responsabilités particulières de la France à l'égard de cette partie du monde. Mais c'est une diplomatie désormais privée de sens et de repères qui cherche à s'imposer.

L'annonce de la rupture s'avère délicate à gérer en raison de la nécessité pour la France de marquer sa différence dans sa convergence avec Washington, en raison aussi des appels de certains membres de sa classe politique en faveur d'un non-engagement dans le Golfe, et de la volonté de maintenir ses fonctions médiatrices et de signaler sa solidarité avec les pays arabes en appelant à l'ouverture de négociations (23). L'échec de l'activité diplomatique européenne, onusienne, et parallèle (envoi d'émissaires) menée par la France témoigne de sa faible capacité à mobiliser des ressources en faveur d'un règlement politique à la crise. Le caractère ambivalent de la diplomatie mitterrandienne (qui dénonce

(22) SFEIR Antoine, Deux France pour les Arabes, *Esprit*, juin 1991.

(23) Dès les premiers jours, l'Algérie œuvre en faveur d'une solution pacifique à la crise, recherchant des soutiens à son initiative diplomatique auprès de ses homologues arabes et de ses partenaires européens, en particulier français. Voir la presse algérienne du 2 août 1990 au 28 février 1991 : *El Moudjahid*, *Horizons*, *Algérie Actualité* et les titres de la presse dite indépendante parmi lesquels : *Le Renouveau*, *la Semaine d'Alger*, *Le Chroniqueur*, *L'Hebdo Libéré*, *L'Observateur*, *le Soir d'Alger*.



la politique arabe et parallèlement y fait appel) fragilise sans doute son image de partenaire et de promoteur de la paix, mais contribue concurremment à ménager les opposants à une intervention militaire et ses homologues arabes. Le ralliement au principe d'un lien entre la crise irako-koweïtienne et l'ensemble du conflit israélo-arabe, de même que les propositions successives de plans, ne suffisent pas à rendre sa crédibilité à la politique arabe.

Bien que la démarche française se distingue de la stratégie poursuivie par l'administration américaine, la France a bien conscience des limites de sa marge de manœuvre et de l'impasse dans laquelle s'engage la solution pacifique. D'autant que François Mitterrand ne condamne pas explicitement le recours à la force. Par ailleurs, l'assimilation réductrice de Saddam Hussein à Hitler paralyse toute option autre que militaire, car *si le dirigeant irakien était un Hitler, toute solution négociée n'était plus qu'un Munich* (24). Le coût du ralliement de la France au principe d'une solution arabe pacifique était donc nul : il ne pouvait exister de position commune des États arabes sur un sujet qui les divisait dès les premières heures de la crise. En jouant la carte de la modération, le chef de l'État français, comme l'Union soviétique, tentait de sauvegarder un rôle de médiateur, alors que l'issue du conflit conforte la domination des États-Unis dans l'espace proche-oriental (25).

### ***Politique arabe et politique méditerranéenne***

La guerre du Golfe a eu une influence déterminante sur l'orientation de la diplomatie française. Deux ans après la fin des hostilités, la France entreprend, avec l'Égypte, de renforcer sa dynamique méditerranéenne, en réactivant, sous le même intitulé de Forum méditerranéen (26) mais dans un autre contexte, le mode informel de dialogue régional qu'elle avait promu en 1988. Comme à cette époque, mais en sortant cette fois-ci du cadre étroit de la Méditerranée occidentale, il s'agit de structurer l'ensemble des liens unissant les deux rives au-delà des solidarités institutionnelles segmentaires (Union du Maghreb arabe, Union Européenne). S'appuyant sur une reconstruction mythologique (27), le projet méditerranéen met l'accent sur la centralité et la transculturalité d'un lien méditerranéen universalisable et sur un registre discursif identitaire renouvelé, globalisant et totalisant, à portée téléologique. Utilisant le langage de la conciliation, il célèbre *l'identité méditerranéenne* (la *méditerranée*

(24) SALAMÉ Ghassan, Le Golfe : nuages après la tempête, *Politique étrangère*, été 1991, p. 458-459.

(25) PICARD Elizabeth, Le Moyen-Orient après la guerre froide et la guerre du Golfe, in Zaki LAIDI, *L'Ordre mondial relâché*, op. cit. ; PICARD (E.), ROUSSILLON Alain, Entre linkage et leadership. La recomposition des équilibres arabes dans la crise du Golfe, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 471-498 ; LOPEZ GARCIA Barnabé, MONTABES PEREIRA Juan, *El Magreb tras la crisis del Golfo : Transformaciones políticas y orden internacional*, Universidad de Granada, 1994.

(26) CHÉRIGUI Hayète, op. cit.

(27) HENRY Jean-Robert, La France et le mythe méditerranéen, in *La Méditerranée en question, conflits et interdépendances*, CNRS, 1991, p. 191-199 ; HENRY Jean-Robert, L'Europe du Sud et le Maghreb : le rêve andalou à l'épreuve, in *La Méditerranée, espace de coopération ?* Economica, 1994, p. 45-57 ; MOROY Frank, L'instrumentalisation du mythe andalou : le cas de l'Espagne, du Maroc et de la France, *Revue méditerranéenne d'Études politiques*, n° 3, automne 1996, p. 83-91.

*néité*) et l'appartenance à une même communauté, destinée à fédérer les acteurs des deux rives par l'appel à une *civilisation méditerranéenne* et au *legs collectif* méditerranéen (28). L'initiative française de coopération méditerranéenne, comme l'ensemble des propositions analogues, opère par occultation des conflits et inhibition des clivages. C'est en cela que la norme méditerranéenne peut passer pour une valeur politique et culturelle universalisante. La référence incantatoire à un mode d'action collective méditerranéen apparaît d'autant plus prioritaire que se radicalisent les logiques identitaires désintégratrices, avec en particulier la mobilisation islamiste au Maghreb.

Dès lors que la valeur méditerranéenne est érigée en norme supérieure communément admise, la référence arabe se fait plus discrète, non seulement en raison de l'abandon officiel de la politique arabe de la France, mais aussi parce que la participation de la France aux côtés des coalisés décrédibilise le message dont celle-ci était porteuse. La diplomatie française effectue ainsi une mutation en transférant ses ressources arabes au champ méditerranéen, et en supposant que leur transfert produira les mêmes effets d'un domaine social à un autre – de la *politique arabe* à la *politique méditerranéenne* – et d'un champ d'exercice à un autre – du *monde arabe* au *monde méditerranéen*. La stratégie méditerranéenne semble conçue comme un substitut au recul de la France au Maghreb et au Machrek, comme un instrument pour masquer ses échecs diplomatiques et combler son déficit rhétorique en valorisant ses capacités de puissance dans certains cercles, comme le Conseil de sécurité des Nations Unies ou le club des puissances nucléaires. Parallèlement, l'Italie et l'Espagne remettent en cause le modèle restrictif français et militent conjointement, de 1990 à 1992, en faveur d'une application de la méthode et de la philosophie d'Helsinki au champ méditerranéen, en préconisant l'institution d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) (29). Depuis près de sept ans, les entreprises collectives et les manifestations les plus diverses se multiplient. Les acteurs non-étatiques (30), notamment, sont encouragés par la puissance publique (nationale, supranationale et régionale),

(28) Des revues associant les deux rives ont vu le jour. Parmi les plus récentes *Rive*, revue de l'Université de la Méditerranée (UNIMED, Rome) n° 1 décembre 1996. Trimestriel bilingue franco-italien « de culture et d'actualité », *Scirocco* se définit comme une revue « transnationale de la Méditerranée ». Site sur Internet.

(29) CHÉRIGUI (H.), *op. cit.* ; Argumosa Rafael Jesus Pila, La CSCM desde Europa, *In Factores de riesgo en el area mediterranea*, Madrid, 1992 ; Julia OLMO, La réunion de Palma : la CSCE y el Mediterraneo, *Politica exterior*, vol. V, n° 19, 1991, p. 180-187 ; FERNANDEZ ORDONEZ FRANCISCO, Quelle structure de sécurité pour la Méditerranée ? *La revue de l'OTAN*, n° 5, octobre 1990, p. 7-11 ; GIEBALI Victor-Yves, Towards a mediterranean Helsinki type process, *Mediterranean Quarterly*, vol. 4, n° 1 Winter 1993 ; Roberto ALIBONI, *Contenuti e prospettive di una « conferenza sulla sicurezza e la cooperazione nel Mediterraneo » : un punto di vista italiano*, Documento di lavoro presentato al primo seminario di studi sul Mediterraneo, Palazzo Salviati, Rome, 30 janv.-1<sup>er</sup> fév. 1991 ; R. ALIBONI, La sicurezza nel Mediterraneo : tendenze recenti e prospettive et Julian GOMEZ IZQUIERDO, La posición española sobre el Mediterraneo, *in Verso la definizione di una politica europea sul Mediterraneo*, Premier séminaire italo-espagnol sur la Méditerranée, 4-5 février 1991, Istituto di affari internazionali, Rome, *The Mediterranean and the Middle East after the war in the Gulf : the CSCM*, ministère des Affaires étrangères, Rome, mars 1991.

(30) Voir le dossier de la *Revue méditerranéenne d'études politiques* consacré à « Espace public méditerranéen et société civile », n° 3, automne 1996.

surtout depuis la conférence de Barcelone (27-28 novembre 1995), à mener des initiatives transnationales fondées sur un principe réticulaire capable de mettre en scène les acteurs des *sociétés civiles* (31) des deux rives.

Sur la base de la référence méditerranéenne, la construction d'un espace et d'un discours méditerranéens a sans doute contribué au renouvellement de la politique étrangère française. Mais son énonciation a également eu pour conséquence de susciter l'élargissement du « marché idéologique » méditerranéen et la diversification de « l'offre méditerranéenne », en d'autres termes de nourrir une compétition entre les principaux acteurs producteurs de projets – la France, l'Italie et l'Espagne – et de stimuler la concurrence d'initiatives collectives et le recours à différents mythes – comme la réappropriation du mythe andalou –, dès lors que ces pays, demeurés jusque-là non acteurs ou acteurs secondaires, affirment leur capacité productrice et mobilisatrice sur la scène régionale (32).

De fait, si elle se montre favorable et participe aux expériences multilatérales menées dans l'espace méditerranéen, la France se trouve confrontée à un problème particulier sous-jacent à la logique qui les anime, celui de l'effacement de sa spécificité en raison de la globalisation qu'opère la dynamique méditerranéenne. La référence méditerranéenne la prive en effet de l'attestation de sa particularité. Car, en induisant une homogénéisation des comportements et des participants, le processus méditerranéen conduit à diluer son identité, même si

---

(31) Voir la déclaration de Barcelone 28 novembre 1995, de même que l'article 17 de la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 6 décembre 1996 relative au programme MEDA, consacré au « développement de la société civile ». *Journal officiel des Communautés européennes*, 14 décembre 1996, n° L 325/20. Voir aussi, la déclaration civile de Barcelone à l'issue du Forum civil Euromed, organisé les 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1995. Bien que cet aspect soit généralement occulté, l'apparition ambiguë et contradictoire de la notion de *société civile* est indissociablement liée à celle de *gouvernance* relative à la gestion des administrations publiques et à leur transparence. George A. Le Bel définit la *good governance* comme « un modèle de saine gestion économique et politique construit autour de trois axes : économie de marché, État solide, société civile forte ». Lancés au début des années quatre-vingt-dix par la Banque mondiale, ces concepts s'adressent à des pays asiatiques tels que les Philippines ou le Pakistan. Le terme de bonne gouvernance n'apparaît pas encore explicitement dans les textes bruxellois. Il est néanmoins suggéré dans la brochure concernant le programme MEDA-Démocratie par « l'appui à la transparence de l'administration publique » des pays de la rive Sud, dans les conclusions orales du Forum méditerranéen de Ravello (9-10 mai 1996) appelant à la « bonne gestion des affaires publiques », et enfin discuté les 17 et 18 mars 1997 à La Haye au cours de la conférence d'experts consacrée à *Gouvernance dans la région euro-méditerranéenne*. Parmi les domaines évoquées autour du thème central *Gouvernance et société civile* : « développement économique et société civile », « caractéristiques sociales de la société civile », « gouvernement et société civile »... Sur ce sujet, voir notamment Mike STEVENS, *The World Bank and Governance. IDS Bulletin*, avril 1995, p. 97-105 ; Alex B. BRILLANTES JR, *Redémocratisation et décentralisation aux Philippines : le rôle croissant des ONG en tant que chef de file. Revue internationale des sciences administratives*, décembre 1994, p. 681-694 ; Olivier LAFOURCADE, *De la rationalisation de la gestion publique à la notion de « gouvernance »*, *Revue française d'administration publique*, n° 61, janv.-mars 1992, p. 89-94 ; Georges A. LE BEL, *Good Governance : La société civile à la rescousse des ajustements structurels, Intervention économique pour une alternative sociale*, automne 1994-hiver 1995, p. 171-187.

(32) Voir pour l'Italie : ALIBONI Roberto, *Il Mediterraneo nella politica estera italiana, MondoOperaio*, Rivista mensile del partito socialista italiano, maggio, 1989, p. 125-133 ; ALIBONI (R.), *La politica dell'Italia nel Mediterraneo occidentale, Politica internazionale*, n° 2-3, aprile-giugno 1991, p. 93-99, et pour l'Espagne : MARQUINA Antonio, ECHEVERRIA Carlos, *La politique de l'Espagne au Maghreb, Maghreb-Machrek*, n° 137, juil.-sept. 1992 ; BARBE Esther, *Spanish responses to the security institutions of the new Europe : Mediterranean objectives and european instruments*, Université de Barcelone, janvier 1992.

la France se présente comme leader des modes d'action collective, à relativiser son rôle et à banaliser sa relation avec les pays arabes. L'on peut donc considérer qu'en réaction à cette banalisation et dans le but de prévenir ou contenir toute forme de marginalisation, le rétablissement de la politique arabe par Jacques Chirac s'imposait, en particulier au Machrek, afin de maintenir la visibilité de sa politique étrangère. Le risque de relativisation que génère la politique méditerranéenne est contourné au moyen de la politique arabe, dont le champ d'exercice présente l'avantage de ne faire l'objet d'aucune concurrence parmi ses partenaires européens (« la politique arabe » de l'Espagne demeure marginale (33)).

Le maintien de la diplomatie méditerranéenne informelle montre que la puissance publique assigne des fonctions déterminées et distinctes à ces deux secteurs de sa politique étrangère. En effet, jusqu'au discours du Caire (8 avril 1996), il existait un flou sémantique et une confusion conceptuelle entre les deux catégories d'analyse que sont la *politique arabe* et la *politique méditerranéenne*. Celles-ci possédaient dans le langage politique voire scientifique, un caractère convertible et transférable, une univocité, recouvrant le même espace et désignant les mêmes acteurs (producteurs et récepteurs) et enjeux politiques. Mais depuis sa « méditerranéisation », la diplomatie française opère une distinction formelle entre les deux notions : ce qui relève aujourd'hui de la dynamique méditerranéenne renvoie à la fois aux initiatives françaises menées dans l'espace public méditerranéen, et aux actions multilatérales poursuivies dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen : ainsi, les accords euro-méditerranéens d'association en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange, la création de réseaux transméditerranéens constitués sous forme de programmes (34), et l'institution d'un pacte de stabilité méditerranéen en faveur duquel milite la France (35). Dans sa dimension étatique et civile, la politique méditerranéenne peut être considérée comme une modalité de gestion régionale des rapports sociaux entre les deux rives, associant prioritairement les pays du Maghreb et des communautés régionales institutionnalisées (l'Union du Ma-

(33) DE LARRAMENDI Miguel H., Perception espagnole du Maghreb et politique étrangère de l'Espagne démocratique, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 153-169. Voir aussi, DE LARRAMENDI Miguel H., NUÑEZ Jesus A., *La política exterior y de cooperación de España en el Magreb* (1982-1995), Los libros de la Catarata, Madrid, 1996.

(34) Med Campus, Med Techno, Med Urbs, Med Migration, Med Media (aujourd'hui gelés, reprise prévue à la fin de l'année 1997).

(35) CHÉRIGUI Hayète, Regards sur la politique méditerranéenne de la France. In *France, Allemagne en Méditerranée*, Paris, Karthala, à paraître (J.-R. HENRY, dir.). Jusqu'en octobre 1996, la France désigne ce projet sous l'appellation de « pacte », puis elle lui préfère la notion de « charte » à l'instar de la Commission européenne (Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité). Le concept de « pacte » renvoie en effet à l'histoire coloniale de la France, notamment au projet de plan méditerranéen lancé en mars 1958 par Félix Gaillard, président du Conseil afin de sauvegarder les possessions françaises au Maghreb. Cf. Elly HERMON, A propos du plan Félix Gaillard du pacte méditerranéen. *Revue d'Histoire diplomatique*, avril 1995, p. 3-28. Le projet de charte euro-méditerranéenne devait être évoqué les 15 et 16 avril 1997 à Malte (La Valette) lors de la tenue de la deuxième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères. Mais en raison du blocage du processus de paix, son examen a été reporté. Se reporter au rapport *Jannis Sakellariou* (Parlement européen, PSE) relatif au prolongement de la Conférence de Barcelone, Commission des Affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense (7987/96 - C4 - 0414/96). Voir aussi SAKELLARIOU Jannis, Le partenariat euro-méditerranéen : suivi de la conférence de Barcelone, *Études internationales*, n° 59, juin 1996, p. 31-38.

ghreb arabe et l'Union Européenne). Organisée autour du processus de mondialisation et de régionalisation au moyen duquel elle se façonne, mais contre lequel simultanément elle se définit en marquant son « individualité méditerranéenne », elle renvoie aux principes directeurs de systématisation, de multilatérisation, de globalisation et d'organisation réticulaire. Reposant sur une approche d'inclusion, la dynamique méditerranéenne concourrait au rapprochement des États et des acteurs non-étatiques par l'insertion qu'elle suppose.

En revanche, l'appellation « politique arabe » recouvre principalement le processus de paix (à co-parrainage français et européen) et ses acteurs. Alors que durant l'ère bipolaire elle s'adressait à l'ensemble des pays arabes et s'appuyait sur l'Algérie, la politique arabe constitue aujourd'hui un mode de gestion bilatéral des relations avec les pays du Machrek et un instrument susceptible de garantir la participation française aux négociations israélo-arabes. Si la référence méditerranéenne, *chargée de modernité* (36), correspond à un projet engageant les acteurs dans la durée, signifiant leur *appartenance au même espace* identitaire *culturel, politique et économique* que l'Europe, la référence arabe se situe à l'opposé de cette dynamique. Loin de mettre en scène une pluralité d'acteurs et de faire appel à un syncrétisme historique, la politique arabe se distingue par un caractère unilatéral et monoculturel : elle est liée à une histoire et à un seul acteur. Là où la politique méditerranéenne implique logique inclusive, partage d'un référentiel de valeurs commun et formation de réseaux, la politique arabe se singularise par sa dynamique exclusive, la reconstruction d'un registre discursif national et des rapports fondés sur la bilatéralité.

En articulant son action autour de trois espaces ou de trois pôles définis comme *méditerranéen, arabe et francophone* qui s'entrecroisent et interagissent, la France cumule ses champs d'intervention et donc ses gains diplomatiques, mais multiplie également ses risques.

### **La politique arabe nouvelle : les modalités de reconstruction du paradigme gaullien**

L'examen de la nouvelle politique arabe s'impose à plusieurs titres. Comment et pourquoi se définit-elle comme nouvelle, alors que son étude montre qu'elle présente des analogies de forme et de contenu avec celle qui l'a précédée, et par rapport à qui et à quoi ? Par ailleurs, il importe de se demander si l'arrivée d'un néo-gaulliste à la présidence de la République remet en cause le processus méditerranéen et la référence méditerranéenne, sur laquelle la France a construit sa politique étrangère avec les pays du pourtour méditerranéen depuis la fin de la bipolarité et la guerre du Golfe. Comment Jacques Chirac compte-t-il coordonner la *politique arabe nouvelle* avec la diplomatie méditerranéenne exercée jusque-là ? La stratégie poursuivie depuis le début

(36) HENRY Jean-Robert, BASFIAO Kacem, Le Maghreb et l'Europe : que faire de la Méditerranée ? *Revue du XX<sup>e</sup> siècle*, oct.-déc. 1991, p. 47.

des années quatre-vingt-dix dans le cadre du Forum méditerranéen et des activités menées par l'Europe sera-t-elle maintenue ou suspendue au profit de la politique arabe? Enfin, puisque la France exprime sa volonté d'assumer un rôle politique auquel elle confère un caractère traditionnel et particulier, quels sont les moyens mis en œuvre à cette fin?

La diplomatie « post-bipolaire » de la France suppose un resserrement de ses liens avec les pays arabes, et se marque par les déplacements du président de la République, Jacques Chirac, et de son ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette, au Proche-Orient et dans les pays du Golfe. Destinés à promouvoir la *nouvelle politique arabe* et à présenter la France comme « contributeur de la paix » dans les négociations israélo-arabes, les voyages qu'effectue le chef de l'État en 1996 le mènent au Liban (4-6 avril), en Égypte (7-8 avril), puis durant l'été en Arabie saoudite (6-7 juillet), dans les Émirats arabes unis (7-8 juillet), à l'automne en Syrie (19-20 octobre), en Israël (21-22 octobre), de nouveau en Égypte (22 octobre), en Cisjordanie (Ramallah, 23 octobre), en Jordanie (23-24 octobre) et pour finir, à Beyrouth et au Caire (25 octobre). L'énoncé d'une nouvelle conduite extérieure au moyen d'une politique arabe rénovée coïncide avec la crise libanaise (11 au 26 avril), consécutive à la violation par l'État hébreu et la milice chiite libanaise Hizbollah de l'arrangement non écrit conclu en juillet 1993.

La politique arabe vise aujourd'hui à (re)conquérir un espace de visibilité politique, (re)valoriser les capacités de puissance de la France, (re)constituer un message de solidarité et (re)légitimer le rôle de la France au Machrek. Elle se définit comme nouvelle au regard de l'espace proche-oriental dans lequel elle se projette et de sa recomposition en gestation, consécutive à l'après-guerre froide et à la guerre du Golfe, nouvelle vis-à-vis de ses producteurs – partisans d'une action à dimension gaulliste – comme de ses destinataires – les États du Machrek et les acteurs du processus de paix. Nouvelle aussi par rapport à sa finalité, qui est d'inscrire la présence française au Machrek dans la durée, en faisant accéder la France au rang de médiateur des négociations israélo-arabes, à quoi s'associent des enjeux économiques et culturels. Nouvelle enfin dans sa détermination à montrer que la diplomatie française se distingue de celle pratiquée par François Mitterrand autant que de la politique étrangère menée par la puissance américaine. Au total, énoncer une politique arabe nouvelle repose sur le présupposé que la France a un rôle à jouer, auquel tiennent les acteurs du Machrek, ainsi que sur la croyance d'un attachement des pays arabes à la dimension gaulliste de sa politique étrangère. Comparativement à l'action de François Mitterrand, l'innovation se situe surtout dans l'expression d'une volonté de s'impliquer davantage dans le jeu proche-oriental, en entraînant l'Union Européenne.

### ***Ses soutiens***

Le lancement de la politique arabe nouvelle est marqué par la première visite officielle d'un chef d'État français à Beyrouth, que Jacques Chirac effectue du 4 au 6 avril 1996, et par le discours prononcé le 8 avril à l'université du Caire, acte refondateur de la politique arabe. Intitulée *La France et les mondes arabe*

*et méditerranéen*, l'intervention du chef de l'État, porteuse d'un message de paix, de partenariat et de coopération régionale, s'adresse prioritairement à la jeunesse, majoritaire en Égypte et dans les pays arabes et exposée aux thèses des mouvances radicales islamistes. *La politique arabe de la France*, déclare J. Chirac en se référant à de nombreuses reprises au général de Gaulle, *doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. Je souhaite lui donner un élan nouveau dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le général de Gaulle. Tout nous commande, disait-il, de reparaître au Caire, à Damas et dans les capitales de la région, comme nous sommes restés à Beyrouth, en amis et en coopérants.*

Le choix de se rendre au Liban n'est pas fortuit. Beyrouth incarne l'échec diplomatique de la France et son retrait progressif du Proche-Orient, le retour à Beyrouth consacre la détermination d'une politique française plus active et présente dans la région. En privilégiant la relation franco-libanaise, la France valorise les liens séculaires tissés avec les Libanais, et plus particulièrement le rôle joué par la communauté chrétienne, sur laquelle s'appuyait l'ancienne puissance mandataire pour mener sa politique. Bien que les recompositions politiques, la déflation démographique, les émigrations et le recul de la francophonie modifient le statut des chrétiens sur la scène politique libanaise et fragilisent leur lien historique avec la France, le chef de l'État mise sur ce soutien traditionnel et la pérennité de cet agencement communautaire (37). Parallèlement, la relation personnelle qu'il entretient de longue date avec le Premier ministre Rafiq Hariri symbolise le prolongement d'une solidarité avec les communautés musulmanes (plus particulièrement sunnite).

### **La place du Caire**

Pour atteindre les objectifs politiques arabes et méditerranéens qu'elle se fixe, la France prend appui sur un seul et même acteur, l'Égypte. Allié régional stratégique de Washington, Le Caire constitue un atout fondamental dans la politique étrangère française de l'après-guerre froide. La relation franco-égyptienne concourt par ailleurs à libérer l'Égypte d'un lien trop étroit avec les États-Unis, en participant au réaménagement de sa diplomatie notamment par sa méditerranéisation. La stratégie de diversification diplomatique de l'Égypte après la guerre du Golfe se traduit par un ajustement de sa politique étrangère jusque-là centrée sur sa dimension arabe, au profit de l'énonciation d'une politique méditerranéenne active et de l'affirmation de son appartenance au monde méditerranéen (38). Dans le cadre du Forum méditerranéen « post-bipo-

(37) Sur la place de la communauté maronite dans l'espace politique libanais, voir Elizabeth PICARD, Les dynamiques politiques des Chrétiens au Liban. Changement de statut et crise du leadership, *Maghreb-Machrek*, n° 153, juil.-sept. 1996, p. 3-21. S'adressant aux jeunes Libanais lors d'une rencontre organisée le 25 octobre 1996 au Centre culturel français à Beyrouth, Jacques Chirac se dit « consterné » par l'expatriation des Chrétiens : « (...) Vous, les jeunes et notamment les jeunes chrétiens, votre place est ici, et si vous partez d'ici, si vous n'assumez pas votre responsabilité dans le processus de redressement politique, économique, démocratique du Liban de toujours, alors vous ne pourrez plus vous regarder vraiment dans la glace sans vous interroger sur votre qualité ».

(38) BOUTROS GHALI Boutros, Un an de diplomatie égyptienne, *Maghreb-Machrek*, n° 5, 1<sup>er</sup> trim. 1991. WATERBURY John, A note on Egypt. Cité par Jean-Claude VATIN, Ordre majeur et désordres mineurs ? Exposé de malentendus à propos d'une guerre, de ses causes et de ses conséquences. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1992, p. 29-31.

laire», Le Caire occupe une place majeure puisqu'en association à Paris, la diplomatie égyptienne est à l'origine, en 1993, de la relance de l'initiative méditerranéenne suspendue en 1992 (39). La contribution égyptienne au processus méditerranéen, dont elle était exclue, valorise ses capacités de leadership régional et la place stratégique que lui attribuent les Occidentaux, conjointement à la Turquie (40). De même, la présence de personnalités égyptiennes au sein d'institutions internationales ou régionales telles que le secrétariat général des Nations Unies (Boutros Boutros Ghali, 1996) et le secrétariat général de la Ligue des États arabes (Esmat Abdel Meguid) lui confère une position diplomatico-stratégique incontournable. La stratégie d'ancrage du Caire dans l'ouest méditerranéen se traduit par ailleurs par sa demande d'un statut d'observateur à l'Union du Maghreb arabe, et par le resserrement de ses liens avec l'Union Européenne en vue d'un accord d'association. De façon inédite, l'alliance franco-égyptienne se substitue aux rapprochements bilatéraux observés par le passé (France/Algérie, France/Maroc). Faisant de l'Égypte le pilier «sud» de sa stratégie, la France tente de valider les trois axes de sa diplomatie au Machrek : accroître la valeur de la politique arabe, accéder au rang de médiateur dans le processus de paix et poursuivre son action dans le cadre de l'initiative méditerranéenne.

Outre les deux dimensions (arabe et méditerranéenne) que lui accordent la diplomatie française, Le Caire pourrait investir un troisième champ dans le cadre de la recomposition d'un espace francophone arabe. En effet, en vertu de la proposition française de constitution d'un espace politique francophone, le prochain sommet de Hanoï (14 au 16 novembre 1997) devrait procéder à l'élection par les cinquante chefs d'État et de gouvernement participants, du premier Secrétaire général de la francophonie. La désignation de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali, dont le nom est aujourd'hui avancé, s'insérerait dans cette logique de redéploiement de la diplomatie française. Rompant avec le fort recul de la politique francophone au Machrek (Égypte, Liban, Syrie), sa nomination contribuerait simultanément à consolider le caractère culturel de la politique arabe de la France et à renforcer la dimension arabe de sa politique francophone.

### ***Réactivation et mécanismes d'un discours***

La politique arabe repose sur la célébration des liens bilatéraux traditionnels avec les acteurs proche-orientaux, héritage de l'ancien Mandat libanais et

(39) Il s'agissait du processus du 5 + 5 réunissant les Cinq d'Europe du Sud (France, Italie, Espagne, Portugal et Malte) et les Cinq de l'Union du Maghreb arabe. La suspension du groupe des Dix après la rencontre d'Alger des 26 et 27 octobre 1991 est consécutive à la dégradation des relations entre la communauté internationale et la Libye.

(40) VANER Semih, Turquie, les dividendes de la loyauté, *Politique internationale*, été 1991, p. 205-216 ; VANER Semih, Turchia, democratizzazione controllata e tendenze regionalistiche. *Politica internazionale*, janv.-fév. 1992, p. 51-58 ; PICARD Elizabeth (dir.), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient. Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, LHarmattan, 1993 ; AKAGUL Deniz, VANER Semih, La Turquie dans les Balkans, in Edith LOMEL, *L'Europe centrale et orientale : entre la stabilisation et l'implosion*, La documentation française, 1993 ; SOYSAL Mumtaz, La Turquie devant l'Europe, in DAGUZAN Jean-François, GIRARDET Raoul (dir.), *La Méditerranée, nouveaux défis et nouveaux risques*. Publisud, 1995 ; VANER Semih, Turquie, la nouvelle donne, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 757, oct. 1995, p. 1-77.



syrien et de la présidence du général de Gaulle, artisan de l'idéologie arabe de la France. Privilégiant une lecture sélective de l'histoire, la politique arabe occulte la complexité des relations franco-arabes et leur conflictualité, pour ne retenir qu'une dimension symbolique sublimée, articulée autour d'échanges et d'apports culturels permanents mutuellement enrichissants (41). En prenant appui sur ces deux repères historiques, Jacques Chirac légitime la politique arabe nouvelle de la France au nom du passé et de la tradition mais aussi de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, – aussi bien auprès des acteurs arabes auxquels elle est directement destinée qu'à l'égard de Bruxelles et de Washington. En faisant valoir la solidité des liens tissés, sa vocation historique, sa connaissance séculaire et son expérience du terrain et des acteurs, la France cherche à conforter sa capacité d'action, d'écoute et de disponibilité auprès des pays du Machrek (*Qui mieux que la France*), aussi bien qu'à restaurer sa fonction tribunitienne, médiatrice et « conciliatrice » (42), que la guerre du Golfe a remise en cause. La France se présente du même coup comme une puissance *intrusive* (le ministre Hervé de Charette parle de *leadership naturel de la France* (43)) et *exclusive* (*Nous sommes seuls à apporter une telle contribution*).

La politique arabe s'exerce à partir d'un double mécanisme. Une première ligne d'énonciation, basée sur la réappropriation de la thématique gaulloienne, dit l'attachement et le respect des orientations et principes fixés par le général de Gaulle. Latente, la seconde ligne, plus puissante que la première, mise sur une « mémoire arabe collective ». En lui faisant appel au moyen d'actes symboliques et de non-dits, la politique arabe nouvelle manifeste l'étroite connexion entre le général de Gaulle et Jacques Chirac, leur appartenance à une même communauté de valeurs. L'énoncé de la politique arabe repose par ailleurs sur un registre discursif affectif (44) voire paternaliste (45), privilégiant les vocables tels que *affection, amitié, liens personnels, tradition, vocation, fidélité, devoir...* Dimension essentielle de la politique arabe, puisqu'elle permet à la France de poser des liens franco-arabes dénués de banalité, le recours à un discours de l'affect révèle concurrentement que ses producteurs inscrivent leur action dans une matrice préétablie. Les interventions orales du chef de l'État et de son ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette, montrent en effet qu'ils emploient des constructions syntaxiques calquées sur le modèle des déclarations du général de Gaulle, qui étaient fondées sur le précepte d'une

(41) En guise d'exemple, se reporter au discours prononcé par Jacques Chirac à l'Université du Caire.

(42) Consciente des obstacles qu'opposent à ses capacités de *médiation* les résistances israéliennes et la tutelle américaine, la France semble préférer la notion de *conciliation*, non pas au sens juridique du terme, mais comme mode renvoyant au pouvoir de réduction d'intérêts divergents entre les protagonistes d'un conflit. Se situant à un niveau inférieur, ce rôle présenterait l'avantage d'être inoccupé et sans concurrent. Se reporter aux entretiens de Hervé de Charette durant la crise libanaise.

(43) Le Caire, 8 avril 1996. *La Politique étrangère de la France*, Documentation française, mars-avril, 1996, p. 200.

(44) « *Chirac est un affectif, les Arabes le sont aussi. C'est pour cela qu'ils s'entendent bien* », dit Aymeri de Montesquiou, vice-président de l'Assemblée nationale (avril 1996).

(45) Jacques Chirac déclare au chef de l'Autorité palestinienne au cours du sommet de Charm el-Cheikh : « *Lorsque vous avez besoin d'une aide quelconque, appelez le docteur Chirac par téléphone* ».

responsabilité française internationale particulière. L'on retrouve ainsi régulièrement des expressions telles que : *Qui mieux que nous, La France a vocation, La France est décidée à revenir, La France a l'ambition...* Elles s'accompagnent aussi de citations des discours du général de Gaulle. De plus, associant le geste au verbe au cours de ses déplacements en 1996, Jacques Chirac commémore le souvenir du général de Gaulle en inaugurant des lieux qui célèbrent son nom et en signalant le caractère spécifique de sa diplomatie lors de son séjour en Israël (« l'incident de Jérusalem »). Ces réappropriations témoignent effectivement du caractère décalé de la « politique arabe ». Le recours au référentiel gaullien présuppose une attente, une réception et une interprétation analogues au passé, alors que Jacques Chirac choisit de s'adresser en priorité à une population jeune. Les autorités françaises paraissent intégrer comme évident et acquis l'ancrage mental de leur politique au Proche-Orient.

Le redéploiement de la diplomatie française au Machrek se justifie donc par l'appartenance partisane du chef de l'État, sur laquelle se greffe le principe d'une attente d'engagement, collectivement partagée par les pays arabes (46). Mais le message que véhicule la politique arabe est centré sur les préoccupations du rôle et du rang de la France dans le monde, la gestion de ses ressources historiques et idéologiques, articulées ici sur une expérience séculaire – laquelle, bien que fondée sur des rapports inégaux, n'en est pas moins célébrée – bien plus que sur le renouvellement des relations franco-arabes. Autrement dit, cette production reconstructive de sens se présente comme la manifestation d'une quête de sa propre image dans un monde dé-bipolarisé, en renouant avec un passé qui a contribué à sa grandeur et à son prestige sur la scène internationale. D'où le choix de rétablir la « politique arabe ». L'emploi d'un terme plus neutre, descriptif (tel que « politique régionale » ou « politique proche-orientale ») et partant moins chargé d'affect, n'aurait pas exercé les mêmes effets sur les imaginaires collectifs. Et son usage n'aurait pas rendu lisible l'héritage auquel se réfèrent les producteurs de la politique arabe, ni explicite ses objectifs internationaux. Cette observation conduit à dresser le constat d'une permutation. Alors qu'en offrant sa contribution et sa disponibilité aux acteurs du processus de paix, elle pose comme acquise l'attente des pays arabes à l'égard d'une initiative française, la France se place elle-même en position de demandeur et suscite, voire provoque la demande arabe. L'offre française précède la demande arabe et justifie l'énonciation de la politique arabe nouvelle, qui coïncide avec l'annonce de son engagement au Machrek.

### ***Principes et priorités***

La politique arabe repose sur quatre principes exposés par le chef de l'État dans le discours du Caire. Le premier souligne le devoir de dialogue *en*

---

(46) Selon Hervé de Charette, cette attente est générale. Au Liban : « (...) *Tous ont accueilli avec beaucoup plus que de l'intérêt le retour de la France, car il s'agit bien d'un retour de la France. Il y avait (...) une véritable attente d'un dialogue avec la France et d'un rôle de la France dans cette région. Tous attendent, me semblent-il, que la France soit d'une certaine façon, le fer de lance de la présence européenne* ». Damas, 18 janvier 1996 (*La politique étrangère de la France*. La Documentation française, janv.-fév. 1996, p. 71). De même qu'en Syrie : « *Ils sont intéressés à une présence française significative, très intéressés, vraiment ils sont demandeurs* » (*Ibid.*, p. 72).

*partenaires égaux* dans le respect des identités. Si les *valeurs universelles de justice, de tolérance et de liberté* sont rappelées, Jacques Chirac prend soin de préciser qu'elles peuvent *s'exprimer sous des formes différentes, à travers nos cultures et à travers nos traditions*. Le second principe reconnaît le *droit des peuples à la libre détermination de leur destin*, à l'indépendance, et à la *sécurité* (...) appliqué à tous les peuples sans exception. En troisième lieu, la France apporte son *soutien à l'aspiration des peuples arabes à la solidarité et à l'unité*, appuie la Ligue arabe et les regroupements régionaux du Maghreb au Machrek. Enfin, elle soutient le processus de paix et le combat contre les extrémismes.

De plus, la politique arabe mobilise deux paramètres, que Jacques Chirac donne comme deux atouts légitimant son action : la connaissance et la proximité des acteurs et du terrain, et la présence sur le territoire français d'une importante communauté musulmane, vue ici comme un enjeu et un instrument de politique internationale, commandant la conduite d'une telle dynamique.

Elle s'ordonne autour de trois axes principaux : elle se propose de consolider et de renforcer les relations franco-arabes sur un plan politique et culturel (à l'aide de moyens francophones), de co-parrainer le processus de paix, enfin d'investir au Machrek et d'accroître les parts de marché des entreprises françaises aussi bien dans le domaine civil (reconstruction au Liban, comme en Irak dans l'hypothèse d'une levée des sanctions onusiennes) que militaire (ventes d'armes notamment aux pétromonarchies ayant conclu des accords de défense avec la France (47)). La France se présente à la fois comme un partenaire politique (processus de paix), économique (développement, reconstruction), culturel (projets d'échanges avec l'Égypte (48) et la Jordanie) et stratégique (accords de défense).

### **La France dans le processus de paix**

La politique arabe nouvelle se met en place en tenant compte des résistances et *statu quo* dans l'espace proche-oriental, que la diplomatie française ne cherche ni à remettre en cause ni à contester (Liban – Syrie). Elle se définit au nom de ses amitiés avec les pays du Machrek, de ses intérêts et des enjeux géopolitiques.

Plus de trente ans après sa première énonciation, le renouvellement de la politique arabe révèle que les responsables français attribuent les mêmes vertus à ce secteur de leur politique étrangère, la première d'entre elles étant de

(47) Koweït (août 1992), Qatar (août 1994), Émirats arabes unis (janvier 1995).

(48) En annonçant dans son discours du Caire, la commémoration en 1998 des deux cents ans de relations franco-égyptiennes, allusion au bicentenaire de l'expédition de Bonaparte (1798-1801), Jacques Chirac choisit de célébrer un épisode certes glorieux sur un plan national de l'Histoire de France, mais qui repose sur des rapports de force, même si cette dimension est occultée. La France célèbre indirectement l'histoire impériale et coloniale, alors que la même année, l'Espagne fait appel avec le huit centième anniversaire de la mort d'Ibn Rushd à une relation de cohabitation et de conciliation. Violamment attaquée par la presse égyptienne, la France a pris la décision de modifier son initiative en lui conférant un caractère global par la mise en place en France d'une « année égyptienne » en 1997-1998.

replacer la France dans le monde. La rencontre internationale contre le terrorisme de Charm el-Cheikh (13 mars 1996) marque ce tournant : la participation de la France au sommet des *peacemakers* aux côtés de Bill Clinton et de Boris Elstine devait signifier son retour au Machrek après son retrait en 1984 du Liban, mais aussi sa détermination à siéger parmi les négociateurs et les garants de la paix, corrigeant ainsi les effets discriminants du processus de Madrid dont elle est exclue, – l'Union Européenne se contentant d'un strapontin.

Au cours de ses déplacements au Proche-Orient, le chef de l'État français se fait pédagogue de la paix, et s'emploie à prôner la nécessité d'un co-parrainage et d'un partenariat français et européen au processus de paix, tentant de faire valoir son rôle de médiateur. Il obtient des soutiens auprès du Liban, de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Autorité autonome palestinienne, remettant en cause la domination diplomatique exercée par l'administration américaine, et plaide en faveur de la thèse dite du *double canal*, en d'autres termes d'un partage de responsabilités avec l'Union Européenne. L'Europe accepterait de jouer un rôle plus actif et refuserait de se limiter à une fonction de contributeur financier d'une politique sur laquelle elle n'est pas consultée et qu'elle ne peut infléchir. La France et l'Union Européenne ne se borneraient plus à être des « partenaires payeurs » du processus de paix, mais des « partenaires médiateurs ».

Reprenant la thèse de la multipolarité et du polycentrisme de la scène mondiale, Jacques Chirac défend le principe d'une bilatéralité euro-arabe capable d'équilibrer les rapports étatiques dans l'espace proche-oriental. Consécutive aux bouleversements géopolitiques mondiaux, la résurgence de l'idée d'un monde multipolaire (49), développée vingt ans plus tôt, repose sur le postulat que les États constitués sous forme de pôles poursuivent les mêmes objectifs et les mêmes fins. Privilégiant une analyse centrée sur l'acteur étatique, elle occulte le caractère protéiforme de la scène internationale en marginalisant le rôle et la place, la pluralité et la diversité des forces transfrontalières et transnationales et la montée en puissance « des États périphériques ».

L'argument d'une compétition entre Américains, Français et Européens doit toutefois être nuancé, dans la mesure où, au début des années quatre-vingt-dix, Washington n'avait pas exclu un partage des tâches (*responsability sharing*) notamment dans le cadre d'arrangements de sécurité, dans lequel auraient pu s'inscrire les initiatives européennes et celles de l'UEO (50). Paradoxalement, si le chef de l'État français associe dans ses discours ses partenaires européens et revendique un plus grand engagement de l'Europe, il en souligne parallèlement les lenteurs puisque la Communauté *n'a pas encore*

(49) NYE Joseph S, *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Presses universitaires de Nancy, 1992 ; WALTZ Kenneth H, *Theory of international politics*, Reading, A. Wesley Publishing Company, 1992 ; ZAKI LAIDI, *L'ordre mondial relâché*, op. cit., p. 28.

(50) REMACLE Eric, Les leçons de la guerre de Yougoslavie pour la paix et la sécurité en Méditerranée, in Bichara Khader, *L'Europe et la Méditerranée*, L'Harmattan-Academia, 1994, p. 173-183.

déterminé les modalités de son intervention extérieure (51), relativisant ainsi le rôle politique et les capacités de l'Europe.

La crise libanaise, du 12 au 26 avril 1996, offre l'exemple d'une application de la politique arabe et du principe du *double canal* mais en révèle aussi les limites. De même, l'annonce par la France, le 27 décembre 1996, de son retrait de la coalition anti-irakienne entrerait dans ce cadre d'analyse.

### **La crise libanaise et l'initiative française**

Consécutive à la violation de l'arrangement verbal conclu en juillet 1993 entre l'État hébreu et le Hizbollah, la crise libanaise se déroule dans un climat politique marqué par l'approche des premières élections parlementaires israéliennes au suffrage universel direct (29 mai) et de l'échéance présidentielle américaine (novembre). Dès janvier, des attaques aériennes israéliennes sont menées contre le Liban sud, auxquelles riposte la milice chiite dans la zone occupée (zone de sécurité) et contre le nord d'Israël. Le 11 avril, en violation de l'accord, l'armée israélienne entreprend une campagne de raids contre les positions du Hizbollah au Liban sud, à Baalbek, dans la plaine de la Bekaa et dans la banlieue sud de Beyrouth. A quelques jours de la visite officielle de Jacques Chirac au Liban et trois ans après l'opération *Justice rendue* (juillet 1993), le Premier ministre israélien Shimon Peres, lance le 12 avril une vaste campagne militaire baptisée *Les raisins de la colère*. L'intervention armée israélienne poursuit deux objectifs : protéger la frontière nord de l'État hébreu, renforcer la fonction de zone-tampon de la bande de dix kilomètres qu'il occupe au sud Liban, et par ailleurs réduire durablement les capacités offensives du Hizbollah. Les bombardements intensifs touchent près de quarante-cinq localités du sud Liban, la banlieue sud de Beyrouth (destruction de la centrale électrique de Jamhour), Tyr, Janta et Baalbek, et provoquent l'exode de cent cinquante mille à quatre cent mille personnes les jours suivants. Le 18 avril, un raid particulièrement meurtrier frappe le quartier général des forces fidjiennes de la force intérimaire des Nations unies (FINUL) à Cana, auprès duquel s'étaient réfugiés trois cent cinquante civils libanais, causant la mort de cent douze personnes et en blessant cent trente autres. En riposte, les tirs de roquettes de katiouchas du Hizbollah s'abattent au nord d'Israël en Galilée, sur les localités de Kyriat Shmona, Nakoura et Nahariya. En l'espace de quinze jours, l'opération *Les raisins de la colère* aura coûté la vie à près de cent soixante personnes (essentiellement civiles) et fait près de quatre cents blessés (52).

(51) Jacques Chirac, Beyrouth, 25 octobre 1996. Voir également *La sécurité en Méditerranée*, Rapport de l'Assemblée générale de l'UEO, Document 1371, 24 mai 1993 ; la *Déclaration du Kirschberg*, UEO, 9 mai 1994 ; les *Conclusions préliminaires pour la définition d'une politique européenne de défense*, Noordwijk, UEO, 14 novembre 1994, *La cooperazione e la sicurezza nel Mediterraneo : Conferenza dei presidenti delle Commissioni dei affari esteri dei parlamenti dei paesi membri dell'Unione europea e del Parlamento europeo*, Madrid, 19-20 juillet 1995.

(52) Pour la chronologie des faits, se reporter à *Politique étrangère de la France*, La Documentation française, 1996. *Maghreb-Machrek*, n° 152, avr.-juin 1996, p. 90-93, et n° 153, juil.-sept. 1996, p. 101-104 ; *Revue de droit international*, Chronique des faits internationaux, 1996, p. 831-834. Voir aussi *Le Monde*, 16 avril 1996, 29 avril 1996 et 28 octobre 1996.

Parallèlement au soutien qu'apportent les États-Unis à l'État hébreu, désignant *les agissements du Hizbollah (...) à l'origine de ces affrontements* et exhortant *toutes les parties à faire preuve de retenue*, la France réagit immédiatement à l'escalade militaire, en soulignant *la disproportion* de la riposte israélienne et en appelant le 12 avril, conjointement à l'Union Européenne, *à la retenue* et à la cessation des hostilités. A la demande du Premier ministre libanais Rafiq Hariri, le chef de l'État français décide de dépêcher son ministre des Affaires étrangères dans le but de mener une *mission d'information* au Proche-Orient. L'initiative française va bien au-delà de ce mandat, puisque dès le 14 avril, Hervé de Charette entreprend des discussions bilatérales avec les autorités libanaises, syriennes, israéliennes et iraniennes afin de contribuer à une désescalade de la violence et à une solution politique à la crise. La France cherche à atteindre deux objectifs : obtenir un cessez-le-feu et parvenir à un accord écrit offrant une meilleure garantie de son respect. L'intervention française s'exerce également sur un plan multilatéral : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte à son initiative, le 18 avril, date du bombardement de Cana, la résolution 1052, – laquelle ne condamne pas explicitement Israël (53), comme le réclamaient les pays arabes.

Les efforts diplomatiques entrepris par la France pour parvenir à un cessez-le-feu aboutissent à un plan en huit points, présenté le 17 avril au Caire. Il propose un arrangement écrit de sécurité, sur la base de l'accord verbal conclu en 1993 entre les belligérants sous l'égide des États-Unis et du secrétaire d'État Warren Christopher, par lequel Israël et le Hizbollah s'engageaient à ne pas attaquer militairement leurs territoires respectifs et à épargner mutuellement les populations civiles du sud Liban et du nord d'Israël. Le plan français prévoit un cessez-le-feu garanti par écrit par les gouvernements israélien et libanais et l'engagement de pays tiers pour veiller à son application. Soucieuse de ménager les sensibilités afin de ne pas miner la légitimité de sa médiation, la France ne désigne pas directement de responsables et ne conteste pas le droit à la résistance des parties libanaises. Le Hizbollah (comme la délégation iranienne) approuve l'initiative française mais s'oppose au plan américain en sept points, également établi à partir de l'arrangement de 1993, qui interdit toute opération militaire contre la zone occupée et le nord d'Israël, implique directement la responsabilité syrienne dans le respect de l'accord et ne fixe pas d'échéancier au retrait israélien du territoire libanais. Le Hizbollah pose deux conditions à l'acceptation d'un cessez-le-feu : la reconnaissance de son droit à la résistance et la fin de la violation par Israël de l'espace aérien libanais. A partir du 21 avril, Hervé de Charette et Warren Christopher coordonnent leur action et mènent conjointement des discussions auprès d'Israël, de la Syrie et du Liban ; le 25 avril, ils obtiennent un cessez-le-feu. Le lendemain, Hervé de Charette et Rafiq Hariri à Beyrouth, Warren Christopher et Shimon Peres à Jérusalem annoncent simultanément la conclusion d'un arrangement écrit mettant fin à l'opération militaire israélienne.

(53) La résolution 1052 « demande la cessation immédiate des hostilités par toutes les parties », « appuie l'action diplomatique menée à cet effet », « réaffirme son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ainsi qu'à la sécurité de tous les États de la région et demande à tous les intéressés de respecter pleinement ces principes », « demande à tous les intéressés de veiller à la sécurité des civils ».

Cet arrangement de sécurité du 27 avril, qui reprend certaines dispositions françaises, engage directement les gouvernements israélien et libanais, en *concertation avec la Syrie*. Les quatre points principaux du document interdisent non pas au Hizbollah – absent du texte – mais *aux groupes armés installés au Liban* (point 1) et à Israël [et son alliée, l'Armée du Liban sud (ALS)] de frapper des zones civiles de part et d'autre de la frontière et des installations industrielles et électriques (points 2 et 3). Cependant si l'accord empêche toute attaque sur des objectifs civils, il reconnaît le droit à *la légitime défense* conformément aux règles établies (point 4) (54), disposition qui peut se prêter à toutes les interprétations divergentes possibles et fragilise un accord qui marque le retour au *statu quo ante*. Bien que l'engagement gouvernemental israélo-libanais soit présenté comme une mesure de renforcement, il peut également en réduire la portée et autoriser le gouvernement de Benyamin Netanyahou à ne pas se sentir lié à un arrangement conclu par son prédécesseur Shimon Peres. De même que Beyrouth, en se disant incapable de se porter garant du Hizbollah et de s'opposer aux actions de la milice chiite, conditionne le respect de l'accord au plein exercice de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, afin de renforcer l'efficacité du dispositif, la proposition française de constituer un groupe de surveillance (*monitoring group*) composé de cinq pays, le Liban, la Syrie, Israël, la France et les États-Unis est retenue. Le rôle de ce comité consiste à *contrôler l'application de l'arrangement* et à prévenir toute attaque militaire. Dans l'hypothèse d'une agression, les deux parties s'engagent à ne pas riposter mais à s'adresser au groupe de surveillance *dans les vingt-quatre heures*, lequel décidera de la nature de son intervention sur la base d'une enquête. Réunis à Washington le 14 mai, les cinq pays du comité de surveillance se sont concertés pour en déterminer la composition, le mode de fonctionnement et le siège. Trois points ont suscité des divergences : le délai de riposte en cas de violation d'un cessez-le-feu, le mécanisme de vote au sein du comité, et le rythme d'alternance à la présidence du groupe entre les États-Unis et la France.

L'arrangement final présente en fait des faiblesses quant à son application. Ce dispositif ne prévoit pas en effet de mécanismes de garanties sur le terrain et ne répond pas aux lenteurs possibles de réaction du comité de surveillance. Il possède en outre une valeur plus indicative qu'impérative et ne peut contraindre les parties au conflit, il fait d'ailleurs l'objet d'une nouvelle violation dès le début du mois de mai. Enfin, le respect de l'accord est étroitement associé aux négociations territoriales entre le Liban, la Syrie et Israël et ne peut offrir à ce titre d'assurances sur le long terme. Il a toutefois permis à la France de mettre en application le message contenu par sa politique arabe et de faire la démonstration de la capacité de mobilisation de sa diplomatie en période de crise.

Bien que la France ne soit pas mentionnée dans l'arrangement, les États-Unis apparaissant comme l'unique autorité garante du processus de paix,

---

(54) « Sans violer cet accord, aucun des points qu'il contient n'empêchera les parties de recourir à la légitime défense ».

l'on peut néanmoins repérer les atouts dont a bénéficié l'initiative française. Bien qu'elle ne figure pas comme acteur de la négociation dans le texte du 27 avril, la France appartient au même titre que Washington au groupe de surveillance dont elle a suggéré la création. Certes la pérennité de ce comité n'est pas assurée. Toutefois, la médiation de la France reçoit le soutien de Damas, et le *dialogue critique* mené à l'initiative de l'Union Européenne avec Téhéran lui permet d'associer aux discussions un interlocuteur majeur, susceptible d'exercer des pressions sur la milice chiite libanaise, et corollairement de convaincre Washington de l'intérêt de ce dialogue. Enfin, l'action de la France a bénéficié de l'appui de l'opinion publique internationale, notamment lors du bombardement de Cana, d'autant que le Hizbollah est sorti renforcé de cet affrontement militaire en conservant sa capacité offensive et son droit à la résistance.

### ***Le retrait français de « Provide comfort »***

Plus brièvement, le second exemple a trait à l'annonce, le 27 décembre 1996, du retrait français du dispositif multinational de surveillance du Kurdistan d'Irak, en vigueur depuis mai 1991, conformément à la résolution 688 adoptée en avril 1991 par le Conseil de sécurité des Nations Unies. *Provide comfort* avait pour mission d'assurer la protection des populations civiles kurdes au nord du trente-sixième parallèle. Le retrait français du dispositif est consécutif aux modifications décidées par les États-Unis et la Turquie, en accord avec la Grande-Bretagne, auxquelles elle n'a pas contribué. Devenu « *Northern Watch* » entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le nouveau cadre exclusivement aérien ne reçoit pas le soutien de la France parce qu'il exclut le volet humanitaire initialement prévu. S'il est vrai que le morcellement de la coalition occidentale pourrait traduire sa fragilisation, le retrait français ne produit pas d'effets tangibles irrémédiables puisque l'essentiel de la surveillance aérienne est assuré par les forces américaines et britanniques. En revanche, cette décision conforte une nouvelle fois l'orientation de la diplomatie française au Machrek, et elle prépare, dans l'hypothèse d'une levée des sanctions onusiennes, la réinsertion du régime de Bagdad au sein de la communauté internationale, ce pourquoi militent autorités et associations françaises.

Deux derniers actes reflètent davantage la dimension symbolique et latente de la politique arabe.

### ***Le geste et le verbe : « L'incident de Jérusalem »***

La décision d'une rupture avec la diplomatie de son prédécesseur supposait un discours et des actes forts, dont la portée symbolique et concrète traduirait le changement politique et doctrinal opéré par le nouvel occupant de l'Élysée et le rendrait intelligible à ses destinataires. « L'incident de Jérusalem » s'insère bien dans cette logique. Il intervient entre le chef de l'État français et les forces israéliennes de sécurité dans les rues de la vieille ville de Jérusalem, puis au siège de la communauté catholique du domaine français de Sainte-Anne. Jacques Chirac y associe le geste au verbe, de manière analogue au général de Gaulle, – sauf que le chef de l'État s'exprima à cette occasion en



langue anglaise, après un bref échange en français. Son altercation, médiatisée à l'échelle mondiale, peut faire l'objet d'une lecture plurielle. Elle lui offre en effet l'opportunité de rappeler tacitement que la France ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est ni le droit de l'État hébreu à exercer sa souveraineté sur les lieux Saints. Sur ce double message implicite se greffe une troisième dimension, que lui confèrent spontanément Arabes et Palestiniens, celle de la démonstration des vexations et brutalités quotidiennes subies par la population palestinienne. Cette opinion est officiellement exprimée par les commentaires de Leila Shahid, représentante de l'Autorité palestinienne à Paris. Il n'est pas sûr que le chef de l'État ait voulu donner un tel sens à son acte. Son exploitation médiatique visait davantage à attester le retour de la France au Proche-Orient et à marquer le caractère distinct de sa diplomatie. Ce « coup », spontané bien que maîtrisé, ne pouvait exercer d'incidence durable sur les acteurs et les événements.

Enfin le dernier acte, solennel et nostalgique, a consisté en l'inauguration de rues (55) célébrant le souvenir du général de Gaulle, témoignages de l'ancrage et du respect de l'héritage gaullien, dont Jacques Chirac se pose comme légataire au Machrek.

## Risques et limites de la politique arabe

### *L'Europe face à la politique arabe de la France*

La détermination française n'a pas rencontré l'approbation unanime de ses partenaires européens : l'Allemagne fait valoir l'autorité des États-Unis, certains comme l'Italie (56) mettent en doute la portée multilatérale des initiatives françaises et ne souhaitent pas apporter caution à sa politique étrangère, d'autres enfin moins directement concernés ne se prononcent pas sur la nature de cet engagement. Aussi est-ce sans doute pour parer aux critiques du caractère unilatéral de son approche que Jacques Chirac veille à associer l'Union Européenne à ses discours, bien que sa démarche ne garantisse guère la visibilité du rôle européen.

Il convient en effet de souligner que l'association de l'Union Européenne à la politique arabe dans les discours du chef de l'État paraît à la fois ambiguë et ambivalente. Ambiguë, car plaider en faveur d'une dynamique européenne à laquelle ses homologues apportent leur soutien consiste à faire cautionner indirectement par les Européens la diplomatie française. Cette démarche génère deux effets : tout d'abord en mobilisant ses ressources européennes dans

(55) En Égypte (Le Caire) et dans les Territoires autonomes palestiniens.

(56) Sur les divergences franco-italiennes relatives à la gestion de la crise libanaise, voir l'entretien qu'accorde Hervé de Charette durant le Forum méditerranéen de Ravello (9-10 mai 1996) au *Corriere della Sera*, 11 mai 1996. Alors présidente en exercice de l'Union Européenne, Susanna Agnelli (ministre italien des Affaires étrangères) reproche à la France d'avoir minoré et affaibli le rôle de l'Europe. La France, souligne-t-elle à plusieurs reprises, « aurait mieux fait d'agir au nom de l'Europe plutôt qu'au nom de la France seule ». L'Union Européenne « est toute disposée à conférer ce rôle à la France mais elle représenterait alors l'Europe ». Pour le ministre français des Affaires étrangères, vu que la politique étrangère commune ne constitue pour l'heure qu'« un projet », la France n'a pas à rechercher une « investiture » européenne.

le champ méditerranéen et dans le cadre du processus de paix, la France valorise son rôle de leader sur la scène régionale. Ensuite, en préconisant une politique européenne plus active et en jouant un rôle dans la détermination des axes et priorités de la diplomatie commune au Proche-Orient, elle se présente comme un acteur-clé de la PESC. La France inhérite ou affirme son appartenance à l'Union Européenne selon un jeu à géométrie variable. La mobilisation de ressources issues de son appartenance à l'Union Européenne ou de sa participation au Conseil de sécurité des Nations Unies, de manière cumulative ou soustractive, concourt à produire des effets de puissance. Contournant son déficit matériel, la France opère de deux manières : positive ou active, en jouant de la visibilité de son appartenance aux deux institutions multilatérales afin d'assurer sa prééminence régionale sur ses partenaires. Négative ou réactive, en inhibant son allégeance et en dissociant son activité de celle des deux organisations, dans le but d'isoler et de valoriser ses initiatives unilatérales.

Par ailleurs, la rhétorique qui associe la référence européenne à la politique arabe de la France est ambivalente, car si la France contribue à l'affirmation diplomatique de l'Europe sur la scène régionale en se présentant comme le moteur de l'action européenne, elle peut également gêner l'Union Européenne dans sa stratégie régionale, en valorisant ses capacités sur celles de ses partenaires. Un discours et une action identifiables à la France nuiraient à la prétention de l'Europe de se présenter comme un acteur politique régional disponible dans l'espace méditerranéen. Parce que la politique étrangère commune n'est pas définie et que son application constitue un enjeu permanent de divergences et de marchandages entre les pays membres, la frontière entre ce qui relève de la diplomatie française et de la dynamique extérieure européenne apparaît difficile à tracer. La politique arabe participe à accroître cette confusion dont tire profit la diplomatie française.

### ***Contraintes allogènes et blocages endogènes***

La stratégie poursuivie par la France comporte en outre d'autres formes de risques et de limites.

Sur un plan régional, son rôle de médiateur dans le processus de paix ne peut être validé que s'il est reconnu et accepté par les parties arabes et israélienne. Jusque là, seuls les leaders arabes ont donné leur approbation à un co-parrainage européen qu'exclut Israël. De plus, l'on peut émettre l'hypothèse que la participation européenne fera l'objet d'une instrumentalisation par les acteurs arabes en période de tension avec la puissance américaine, afin de consolider leur stratégie à l'égard de l'État hébreu. Cette remarque conduit à s'interroger sur la place réelle accordée aux Européens et le crédit politique que leur confèrent les protagonistes arabes dans les négociations.

Sur un plan européen, l'action que la France veut distincte et lisible bien que complémentaire de l'activité européenne, risque de fragiliser la cohésion européenne et de concurrencer l'initiative menée par l'Union Européenne, en particulier depuis la désignation le 22 novembre 1996, sur décision du Conseil de l'Europe (28 octobre), d'un envoyé spécial auprès du processus de paix, en la personne du diplomate espagnol Miguel Angel Moratinos. La démarche fran-

çaise peut être génératrice de dissensions sur une stratégie commune dans l'espace proche-oriental. Rien ne garantit que l'Union Européenne soit prête à suivre la France sur la voie d'un engagement politiquement déterminant et financièrement décisif, lui assurant par ailleurs unilatéralement une position de prestige et confortant le rang de puissance régionale auquel elle prétend. Or, l'engagement que préconise la France au Machrek, notamment en cas de crise, suppose un coût financier voire humain qu'elle ne serait pas en mesure d'assumer seule, pour des raisons tant financières que politiques.

Les restrictions budgétaires françaises, jointes aux entraves mises à la circulation des populations de la rive sud, réduisent la capacité mobilisatrice de la politique arabe et portent atteinte à la logique solidaire dont elle se prévaut en particulier sur un plan culturel. La dimension culturelle sous-jacente à la politique arabe (la francophonie notamment) requiert des moyens financiers adéquats, conformes aux engagements annoncés, mais suppose également des échanges – que freinent les politiques sécuritaires. Se combinent ainsi paradoxalement deux discours, l'un à usage interne (sécurité), et l'autre externe (solidarité), traduisant deux attitudes divergentes : le repli national, et le redéploiement régional. Ces deux registres discursifs peuvent-ils durablement cohabiter sans brouiller les messages destinés aux acteurs arabes ? Ce décalage risque de réduire la nouvelle politique arabe à une simple modalité de gestion symbolique et rhétorique des rapports franco-arabes.

Son usage avait au moins deux raisons majeures : d'une part, il importait à Jacques Chirac de faire la démonstration d'une rupture avec la pratique de la diplomatie mitterrandienne et d'autre part, il lui permettait d'attester son engagement à s'impliquer davantage au Machrek et dans les pays du Golfe. Afin que ces deux messages soient lisibles à l'intérieur par les partisans d'un « rôle arabe » de la France et sur la scène internationale principalement par la puissance américaine, le maintien de la politique arabe s'imposait. L'évitement de cette expression aurait pu signifier que la France déclinait son ambition sur un mode mineur dans l'espace proche-oriental ou qu'elle renonçait au legs diplomatique dont le chef de l'État se dit l'héritier.

\*  
\*\*

Visant principalement à élever la France sur la scène internationale, la « politique arabe » française n'a pas été continuée du général de Gaulle à Jacques Chirac. Lorsque le président Jacques Chirac, nouvellement élu, décide de remettre en avant la notion de politique arabe, la référence méditerranéenne se présente comme une valeur communément partagée par les pays riverains de la Méditerranée et l'idée d'un espace public transnational méditerranéen destiné à rassembler les sociétés humaines au-delà des frontières et des clivages va triompher lors de la Conférence de Barcelone. Prise dans une dynamique « post-bipolaire » de régionalisation et de globalisation des rapports internationaux sociaux, la politique méditerranéenne (le Forum méditerranéen), lancée au cours des années quatre-vingts et rétablie après la guerre du Golfe, n'offrait pas l'avantage d'un message spécifiquement français et ne garantissait pas une

visibilité équivalente à la politique arabe, puisque, par principe, elle s'adresse prioritairement aux pays du pourtour méditerranéen. Afin de rendre explicite le redéploiement et le renouvellement de la diplomatie française au Machrek, il convenait au nouvel arrivant de tenter de restaurer dans ses fonctions initiales la politique arabe.

Cette entreprise s'apprécie d'abord sur un plan politique interne : Jacques Chirac se démarquait ainsi de son prédécesseur François Mitterrand. En outre, il déplaçait le centre de gravité de la politique arabe du Maghreb au Machrek. La guerre du Golfe comme la crise algérienne et sa militarisation constituent, parmi d'autres, des facteurs qui ont favorisé la construction d'une stratégie qui privilégie Le Caire sur les capitales maghrébines. La politique arabe « post-bipolaire » se distingue de celle qui la précède, en ce sens que ni Alger ni Tunis ni même Rabat, soutiens traditionnels, n'y constituaient les alliés régionaux stratégiques de la France. La préférence donnée à Rabat, qualifié de *partenaire privilégié et à privilégier* au cours de la visite de Jacques Chirac au Maroc en juillet 1995, et l'affirmation d'une relation très personnelle les 6 et 7 mai 1996, lors de la venue du souverain marocain à Paris, n'ont pas donné lieu entre les deux diplomaties à une coopération analogue au rapprochement franco-égyptien. En revanche, dès février 1996, Rabat entreprend de resserrer ses liens avec Madrid par la création conjointe du *comité Averroes* (57). Conscients que, depuis la guerre du Golfe, l'Égypte compte plus qu'eux dans le jeu régional, les États du Maghreb s'interrogent sur l'intrusion du Caire dans l'espace méditerranéen et s'inquiètent des capacités de concurrence de ce pays notamment en termes d'offres et de débouchés à son émigration, depuis que sa présence a été réduite en Irak et dans les pétromonarchies. Cette orientation irait-elle jusqu'à la banalisation des rapports franco-maghrébins ?

Dès la fin de l'année 1996, la suspension par la diplomatie française de la *politique arabe*, à laquelle est discrètement substituée l'expression de *politique proche-orientale*, résout la question de la cohabitation des deux valeurs arabe et méditerranéenne. En revanche, elle conduit à s'interroger sur les capacités d'une administration qui n'a pas su anticiper les effets négatifs de son discours arabe. Sa remise en cause équivaut à une reconnaissance – tardive – des paramètres qui sapent l'effectivité du paradigme gaullien dans le champ des relations franco-arabes de l'après-guerre froide. La dé-bipolarisation de la scène internationale et les recompositions régionales, l'élargissement de l'espace méditerranéen à ses franges turcophones, l'autorité tutélaire exercée par Washington, mais aussi la compétition économique d'États européens ou asiatiques, la diversification des partenaires des pays arabes, contribuent à

(57) Mis en place par les gouvernements marocain et espagnol lors de la rencontre de Rabat les 5 et 6 février 1996, le Comité Averroes a pour mission de promouvoir la connaissance mutuelle entre les deux pays et « d'éviter les malentendus et les incompréhensions ». Réunie à Séville le 6 mars 1997, la première session du comité Averroes sous l'égide des ministres des Affaires étrangères Abel Matutes et Abdelatif Filali a constitué des groupes de travail chargés des *questions économiques, de la société civile, de l'histoire et de l'éducation comme des médias et de la culture hispano-marocaine*. Le Comité Averroes comporte une dimension symbolique non négligeable à l'approche de la commémoration (1998) du huit centième anniversaire de la mort du philosophe andalou Ibn Rushd (Averroes) (1126-1198). L'implication des plus hautes autorités dans le comité Averroes montre le caractère officiel et solennel conféré à la célébration. Voir *El Pais*, 7 mars 1997 ; *Correo*, 7 mars 1997.

limiter les processus d'inter-identification gaullois. Bien qu'elle ait été reconstruite pour s'y opposer, la politique arabe n'a pas réussi à enrayer le phénomène de banalisation des relations franco-arabes, ni masqué les blocages qu'engendre un paradigme fondé sur l'idée que la proximité géographique, historique et cognitive, exaltée dans une production discursive spécifique, peut fonder le leadership de la France dans l'espace régional.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADDA Jacques, SMOUTS Marie-Claude, 1989. – *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala.
- AKAGÜL Deniz, VANER Semih, 1993. – *La Turquie dans les Balkans*, in Edith Lomel, *L'Europe centrale et orientale : Entre la stabilisation et l'implosion*, Paris, La Documentation française.
- ALIBONI Roberto, 1989. – *Il Mediterraneo nella politica estera italiana*, *MondOperaio*, *Rivista mensile del partito socialista italiano*, maggio, p. 125-133.
- 1991. – *Contenuti e prospettive di una « conferenza sulla sicurezza e la cooperazione nel Mediterraneo » : un punto di vista italiano*, Documento di lavoro presentato al primo seminario di studi sul Mediterraneo, Palazzo Salviati, Rome.
- 1991. – *La sicurezza nel Mediterraneo : tendenze recenti e prospettive*, in *Verso la definizione di una politica europea sul Mediterraneo*, premier séminaire italo-espagnol sur la Méditerranée, Istituto di affari internazionali, Rome.
- 1991. – *La politica dell'Italia nel Mediterraneo occidentale*, *Politica internazionale*, n° 2-3, p. 93-99.
- ARKOUN Mohamed, 1989. – *La perception arabe de l'Europe*, *Awraq*, vol. X, p. 25-39.
- BALTA Paul, RULLEAU Claudine, 1973. – *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Paris, Sindbad.
- BARBÉ Esther, 1992. – *Spanish responses to the security institutions of the next Europe : Mediterranean objectives and european instruments*, Université de Barcelone.
- BASFAO Kacem, HENRY Jean-Robert, 1992. – *Le Maghreb, l'Europe et la France*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 3-13.
- 1991. – *Le Maghreb et l'Europe : Que faire de la Méditerranée ?* *Revue xx<sup>e</sup> siècle*, p. 43-51.
- BENSIDOUN Isabelle, CHEVALLIER Agnès, 1994. – *Relations euro-méditerranéennes : Une nouvelle donne*, *La Lettre du CEPPI*, n° 130.
- BEAUCHAMP Damien, 1992. – *La fin d'une illusion : La politique arabe de la France*, *Commentaire*, n° 58, p. 367-371.
- BELL M.H. Philipp, 1969. – *British policy in the Mediterranean. 1919-1939*, in *La Méditerranée de 1919 à 1939*, actes du colloque, Centre de la Méditerranée contemporaine, Paris.
- BOUTROS GHALI Boutros, 1991. – *Un an de diplomatie égyptienne*, *Maghreb-Machrek*, n° 5.
- CHENAL Alain, 1993. – *La politique arabe de la France*, *Relations internationales et stratégiques*, n° 9, p. 187-197.
- CHÉRIGUI Hayète, 1997. – *La politique méditerranéenne de la France : Entre diplomatie collective et leadership*, Paris, L'Harmattan.
- 1997. – *Réflexions sur la politique arabe de la France*, *Confluences Méditerranée*.
- CLOAREC Vincent, 1996. – *Politique musulmane, question arabe et Grande guerre*, *Maghreb-Machrek*, n° 152, p. 13-21.
- DARWISH Basma Kodmani, 1995/1996. – *La France et le Moyen-Orient : Entre nostalgie et réalisme*, *Politique étrangère*, p. 941-957.

- DOBRY Michel, 1992. – *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses FNSP.
- FABRE Thierry, 1991. – La politique arabe de la France, la fin d'un mythe? *Esprit*, p. 137-156.
- 1994. – *La Méditerranée créatrice*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- FLORY Maurice (en l'honneur), 1994. – *La Méditerranée, espace de coopération?* *Economica*.
- GARCIA Lopez Barnabé, PEREIRA Juan Montabes, 1994. – *El Magreb tras la crisis del Golfo : transformaciones politicas y orden internacional*, Universidad de Granada.
- GAUTRON Jean-Claude, 1997. – La politique méditerranéenne de l'Union Européenne, *Problèmes économiques*, n° 2521, p. 17-23.
- GHEBALI Victor-Yves, 1993. – Towards a mediterranean Helsinki-type process. *Mediterranean Quarterly*, vol 4, n° 1, Winter.
- GIRARDET René, 1972. – L'idée coloniale en France. 1871-1872, Paris, La Table ronde.
- GOMEZ Julian, La posición española sobre el Mediterraneo, in *Verso la definición de una política europea sul Mediterraneo*, op. cit.
- GORCE (DE LA) Paul-Marie, La politique arabe du général de Gaulle, in Eli BARNAVI, Saul FRIEDLANDER, *La politique étrangère du général de Gaulle*, p. 179-191.
- HENRY Jean-Robert, 1991. – La France et le mythe méditerranéen, in *La Méditerranée en question, conflits et interdépendances*, Paris, CNRS, p. 191-199.
- 1994. – L'Europe du Sud et le Maghreb : le rêve andalou à l'épreuve, in *La Méditerranée, espace de coopération?* *Economica*, p. 45-57.
- HERMON Elly, 1995. – A propos du plan Félix Gaillard du pacte méditerranéen, *Revue d'Histoire diplomatique*, p. 3-28.
- JOFFÉ George, 1993. – The Mediterranean : risks and challenges, *International Spectator*, vol. 28, n° 3.
- KHADER Bichara, 1994. – *L'Europe et la Méditerranée. Géopolitique de la proximité*, Paris, L'Harmattan-Academia.
- KLIBI Chedli, 1991. – Repenser la Méditerranée, *Études internationales*, n° 40, p. 11-18.
- LAIDI Zaki, 1992. – *L'ordre mondial relâché : Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses FNSP.
- 1994. – *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard.
- LARRAMENDI (DE) Miguel Hernando, 1992. – Perception espagnole du Maghreb et politique étrangère de l'Espagne démocratique, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 153-169.
- 1996. – *La política exterior y de cooperación de España en el Magreb (1982-1995)*, Los libros de la Catarata, Madrid.
- LAURENS Henri, 1996. – La politique musulmane de la France, *Maghreb-Machrek*, n° 152, avr.-juin.
- LIAUZU Claude, 1994. – *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez à nos jours*, Paris, Complexe.
- MARQUINA Antonio, ECHEVERRIA Carlos, 1992. – La politique de l'Espagne au Maghreb, *Maghreb-Machrek*, n° 137, juil.-sept.
- MANTRAN Robert, 1994. – La perception de la Méditerranée, in *La Méditerranée, espace de coopération?* *Economica*, p. 37-43.
- MELLA MARQUEZ Jose Maria, 1992. – Les relations économiques et l'intégration méditerranéennes vues de l'Espagne, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, p. 629-648.
- MITTERRAND François, 1980. – Une Méditerranée de paix, *Nouvelle revue socialiste*, p. 97-104.
- MOROY Frank, 1996. – L'instrumentalisation du mythe andalou : le cas de l'Espagne, du Maroc et de la France, *Revue méditerranéenne d'études politiques*, n° 3, p. 83-91.
- MOUSSA Pierre, 1957. – Les chances économiques de la communauté franco-africaine, Paris, *Cahiers de la FNSP*, n° 83.

- NYE Joseph S., 1992. – *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- NOUSCHI André, 1994. – *La France et le monde arabe depuis 1962. Mythe et réalités d'une ambition*, Paris, Vuibert.
- OLMO Julia, 1991. – La réunion de Palma : la CSCE y el Mediterraneo, *Politica Exterior*, vol. V, n° 19, p. 180-187.
- ORDONEZ Francisco Fernandez, 1990. – Quelle structure de sécurité pour la Méditerranée ? *La revue de l'OTAN*, n° 5, p. 7-11.
- PAQUOT Thierry, 1992. – *La bibliothèque des deux rives. Sur la Méditerranée occidentale*, Paris, Lieu commun.
- PICARD Elizabeth, ROUSSILLON Alain, 1992. – Entre linkage et leadership. La recomposition des équilibres arabes dans la crise du Golfe, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 471-498.
- PICARD Elizabeth, Le Moyen-Orient après la guerre froide et la guerre du Golfe, in Zaki LAIDI, *L'ordre mondial relâché*, op. cit.
- 1993. – (sous la direction), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient. Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, Paris, L'Harmattan.
- 1996. – Les dynamiques politiques des Chrétiens du Liban. Changement du statut et crise du leadership, *Maghreb-Machrek*, n° 153, p. 3-21.
- PILA Argumosa Rafael Jesus, 1992. – La CSCM desde Europa, in *Factores de riesgo en el area mediterranea*, Madrid.
- PINOL Armand, 1987. – L'image arabe de la France après Juin 1967, in Dominique CHEVALLIER, *Renouvellements du monde arabe, 1952-1982*, Paris, A. Colin, p. 79-98.
- PONTEIL Félix, 1964. – *La Méditerranée et les puissances. Depuis l'ouverture jusqu'à la nationalisation du canal de Suez*, Paris, Payot.
- RAGONERI Rodolfo, 1992. – *La Méditerranée en période de transition*, Memento, GRIP, Bruxelles, p. 71-83.
- RAVENEL Bernard, CHAGNOLLAUD Jean-Paul, 1993. – L'Europe et la Méditerranée, *Confluences Méditerranée*, n° 7.
- REGELSBERGER Elfriede, WESSLS Wolfgang, 1984. – Europe, the superpowers and the Mediterranean : European concepts for the Mediterranean region, in Giacomo Luciani, *The Mediterranean region*, Croom Helm, p. 239-261.
- REMACLE Eric, 1994. – Les leçons de la guerre de Yougoslavie pour la paix et la sécurité en Méditerranée, in Bichara Khader (dir.), *L'Europe et la Méditerranée*, Paris, L'Harmattan-Academia.
- ROY Olivier, 1991. – Sur la politique arabe de la France, *Maghreb-Machrek*, n° 132, p. 15-21.
- 1991. – La France, orpheline de sa politique arabe, *Esprit*, p. 157-162.
- RUEL Anne, 1991. – L'invention de la Méditerranée, *Revue XX<sup>e</sup> siècle*, p. 7-14.
- SAKELLARIOU Jannis, 1996. – Le partenariat euro-méditerranéen : suivi de la Conférence de Barcelone, *Études internationales*, n° 59, p. 31-38, Tunis.
- SALAMÉ Ghassan, 1991. – Le Golfe : Nuages après la tempête, *Politique étrangère*, p. 458-459.
- SALLANTIN Xavier, 1978. – Pour une politique de renaissance méditerranéenne, *Futuribles*, n° 14, p. 131-144.
- SID AHMED Abdelkader, 1988. – Réalités et limites de l'intégration méditerranéenne, *Revue algérienne des relations internationales*, n° 10, p. 43-59.
- SID AHMED Mohamed, 1992. – Le nouvel ordre régional vu du Caire, *Maghreb-Machrek*, n° 136, p. 15-25.
- SOYSAL Mumtaz, 1995. – La Turquie devant l'Europe, in Jean-François DAGUZAN, Raoul GIRARDET (sous la direction), *La Méditerranée, nouveaux défis et nouveaux risques*, Paris, Publisud.

- TOURNOUD Jean-François, 1993. – Les marchés méditerranéens, *Moniteur du Commerce international*, n° 1072.
- VANER Semih, 1991. – Turquie, les dividendes de la loyauté, *Politique internationale*, été, p. 205-216.
- 1992. – Turchia, democratizzazione controllata e tendenze regionalistiche, *Politica internazionale*, janv.-fév., p. 51-58.
- 1995. – Turquie, la nouvelle donne, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 757, p. 1-77.
- VATIN Jean-Claude, 1983. – *L'Algérie politique. Histoire et société*, Paris, Presses FNSP.
- 1994. – Ordre majeur et désordres mineurs? Exposé de malentendus à propos d'une guerre, de ses causes et de ses conséquences, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1992, p. 29-31.
- VIARD René, 1942. – *L'Eurafrique. Pour une nouvelle économie européenne*, Paris, éd. Fernand Sorlot.
- WEINDENFELD Werner, 1991. – *Challenges in the Mediterranean. The european responses*, Discussion paper of the conference of the Bertelsmann Foundation, 7-8 octobre 1991, Barcelone-Gütersloh.